



Evaluation finale du projet « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée-PNA »

Rapport final

Par
Alexandre Diouf,
Consultant en Evaluation de programmes

Juillet 2024

Fiche Synoptique du projet

Titre du projet : Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités d'adaptation et de planification aux changements climatiques en Guinée
Pays : République de Guinée
Partenaire d'exécution : PNUD
Effet du PNUAD/programme de pays : Effet 2 du PNUAD : D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive des politiques qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations face aux changements climatiques et à la gestion des risques de catastrophe.
Résultat du plan stratégique du PNUD : 2.3.1 Des politiques, plans, systèmes et financements en matière de développement éclairés par des données et des risques incorporent des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe, faciliter l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et prévenir les crises
Catégorie de sélection sociale et environnementale du PNUD : <i>EXEMPT</i>
ID du projet Atlas (anciennement ID d'attribution) : 00094653
Numéro d'identification PIMS du PNUD-FEM : 6044, GIN-RS-002 ID
Date de début prévue : 17 août 2020 ¹
Date de la réunion PAC : 13 août 2020
Brève description du projet : La Guinée fait face à des défis socio-économiques dus à son exposition à diverses menaces liées aux changements climatiques. Les impacts tels que l'élévation du niveau de la mer, les sécheresses et les inondations mettent une pression sur des secteurs clés comme l'agriculture, l'élevage et la gestion des ressources en eau. Le pays s'est engagé dans l'adaptation aux changements climatiques avec des politiques comme la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN, 2015) et le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES). Cependant, des actions supplémentaires étaient devenues nécessaires. C'est ainsi que le gouvernement avait intégré l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de développement, en veillant à aligner ces mesures sur la Vision Guinée 2040 et le PNDES. Dès lors, certains obstacles s'étaient levés et les plus importants étaient l'absence de liens entre recherche et politiques, des mécanismes de coordination fragmentés, l'absence d'adaptation dans les procédures de planification, et le manque d'implication du secteur privé. Ce projet visait à surmonter ces obstacles en renforçant les capacités d'adaptation de la Guinée. Son objectif est d'établir des liens entre recherche et politiques pour des décisions éclairées, tout en exploitant les opportunités offertes par le financement public et le secteur privé. Cet objectif devait être atteint grâce aux effets suivants : <ul style="list-style-type: none">- Effet 1. Les liens entre recherche et politiques et la base des connaissances en vue d'éclairer la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation sont renforcés.- Effet 2. L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques est facilitée par le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.- Effet 3. Le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé sont élargis en vue de soutenir le financement de l'adaptation aux changements climatiques. Les bénéficiaires du projet étaient notamment : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Développement Durable (MEDD) ; le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ; la Direction nationale des Pollutions Nuisances et Changement Climatiques l'environnement (DNPNC) ; les Bureaux de stratégie et de développement (BSD) sectoriels ; les différents instituts de recherche ; le Centre National de surveillance et d'observation environnementales (CNSOE) ; l'Institut national de la statistique (INS) ; le Fonds pour l'Environnement et le Capital Naturel (FECAN) ; le Réseau Environnement Bauxite (REB) ; les organisations de la société civile ; les municipalités et Guinée-Écologie.
PLAN DE FINANCEMENT
Subvention du FVC : 1 502 043 USD
Budget total administré par le PNUD : 1 502 043 USD

¹ La date de début réelle dépendra de l'exécution et de l'efficacité de l'accord-cadre modifié tel qu'indiqué dans la lettre d'approbation reçue du FVC.

Table des matières

Fiche Synoptique du projet	1
Table des matières	3
Remerciements	5
Acronymes et abréviations	6
Résumé	8
1. Description du projet	8
Tableau d'informations relatives au projet.....	8
Présentation	8
Résumé de l'avancement du projet.....	8
Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance	10
Résumé concis des conclusions.....	10
Tableau de synthèse des recommandations.....	11
2. Introduction	13
But et objectifs de l'évaluation.....	13
Portée de l'évaluation finale.....	13
Méthodologie	13
a. Réunion de cadrage avec l'équipe du Projet GIRN et du PNUD.....	14
b. Revue documentaire.....	14
c. Identification des personnes et institutions à interviewer.....	14
d. Elaboration des outils de collecte.....	14
e. Elaboration du rapport de démarrage	14
f. Collecte des données.....	15
g. Debriefing et Rédaction et partage du rapport d'évaluation	15
h. Atelier de restitution.....	15
Éthique	15
Limites de l'évaluation	15
Structure du rapport d'évaluation.....	16
3. Description du projet et contexte	17
Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet	17
Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés	18
Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain	19
Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.	21
Calendrier et grandes étapes du projet.....	22
Principales parties prenantes : liste récapitulative	22
4. Résultats	23
Conception/Formulation du projet	23
Cadre de résultats/cadre logique.....	25
Relation entre les résultats et les objectifs de changement de paradigme du projet	27
Hypothèses et risques	28
Leçons tirées d'autres projets pertinents (par exemple, même domaine d'intervention) incorporées dans la conception du projet	30
Participation prévue des parties prenantes.....	30
Liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur	31
La mise en œuvre du projet.....	32
a. Gestion adaptative (modifications de la conception du projet et des résultats du projet pendant la mise en œuvre)	32
b. Participation réelle des parties prenantes et accords de partenariat.....	32
c. Financement et cofinancement du projet	33
d. Cohérence dans la fourniture du financement climatique avec d'autres entités multilatérales	35
e. Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)	36
f. Mise en œuvre/supervision de l'entité accréditée (PNUD) (*) et exécution de l'entité d'exécution (*), supervision/mise en œuvre et exécution globales du projet (*)	38
g. Gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales (garanties)	39
5. Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	40
Progrès vers l'objectif et les résultats escomptés (*)	40
Pertinence (*)	41

Efficiencce (*).....	42
Efficacité	43
Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet	50
Durabilité.....	50
i. Risques financiers pour la durabilité.....	51
ii. Risques socio-économiques pour la durabilité.....	51
iii. Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité	51
iv. Risques environnementaux pour la durabilité	51
Innovation dans les domaines de résultats.....	51
Résultats inattendus, tant positifs que négatifs	52
Appropriation par le pays	53
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	53
6. Conclusions et recommandations.....	54
Conclusions	54
Recommandations	56
Leçons apprises	57
7. Annexes	59
Termes de référence	59
Matrice d'évaluation pour l'examen à finale (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)	70
Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données	73
a. Guide d'Entretien pour le Staff du PNUD	73
b. Guide d'Entretien pour l'Unité de Gestion du Projet	74
c. Guide d'Entretien pour le Responsable Suivi Évaluation.....	74
d. Guide d'Entretien pour les Ministères et Structures Bénéficiaires du Projet.....	74
e. Guide d'Entretien pour le Point Focal FEM	75
f. Guide d'Entretien pour le Ministère de l'Environnement	75
g. Guide de discussion avec les finances.....	75
Liste des personnes interviewées.....	76
Liste des documents examinés	77
Formulaire du Code de conduite du GENU signé.....	77
Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à finale signé.....	Erreur ! Signet non défini.

Remerciements

Au terme de cette évaluation, nous voudrions remercier le coordonnateur du projet, le personnel du PNUD Guinée, le personnel de la DPNCC pour leur collaboration franche et leur contribution à la réussite de cet exercice.

A travers eux, nous remercions l'AND et le personnel du MEED, de même que le personnel des organisations de la société civile, les ONG, les structures de recherche et de développement qui ont pris part à cette évaluation finale du PNA.

Enfin, un grand merci à tous les participants pour votre temps, votre énergie et votre contribution intellectuelle à ce processus. Vos idées, vos perspectives et vos recommandations ont été précieuses pour éclairer nos analyses et nos conclusions.

Acronymes et abréviations

- AFD** Agence Française de Développement
- AGER** Agence Guinéenne d'Electrification Rurale
- AGR** Activité Génératrice de Revenus
- AND** L'Autorité Nationale Désignée
- BAD** Banque Africaine de Développement
- BM** Banque Mondiale
- BSD** Bureau de Stratégie et de Développement
- CEDEAO** Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CERESCOR** Centre de Recherche Scientifique de Conakry-Rogbanè
- CNC** Comité National Climat
- CNCC** Comité National de Lutte contre les Changements Climatiques
- CNDD** Conseil National pour la Démocratie et le Développement
- CNSHB** Centre National Des Sciences Halieutiques De Boussoura
- CPD** Cadre de Programmation Pays
- DNDL** Direction Nationale du Développement Local
- EDD** Éducation au Développement Durable
- ENATEF** Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts
- FAO** Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FECAN** Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel
- FEM** Fonds pour l'Environnement mondial
- FVC** Fonds Vert pour le Climat
- GTRP** Groupe de Travail et de Recherche sur les Politiques
- INS** Institut National de la Statistique
- IRAG** Institut de Recherche Agronomique de Guinee
- MEDD** Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- MEED** Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- ODD** Objectifs de Développement Durable
- ONG** Organisation Non Gouvernementale
- ONGD** Organisation Non Gouvernementale de Développement
- ONGV** Organisation Non Gouvernementale Villageoise
- ONU** Organisation des Nations Unies
- PAGIRE** Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau
- PAI** Plan Annuel d'Investissement
- PDS** Programme de Développement Social
- PEGED** Programme Environnement et Gestion Durable
- PEGED-CN** Programme Environnement et Gestion Durable du Capital Naturel
- PGES** Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- PIB** Produit Intérieur Brut
- PIF** Plan d'Investissement Forestier
- PNA** Plan National d'Adaptation
- PNDES** Plan national de développement économique et social
- PNER** Plan National d'Electrification Rurale
- PNUD** Programme des Nations Unies pour le Développement
- PNUE** Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- PRACC** Plateforme Régionale pour l'Adaptation aux Changements Climatiques
- PRECC** Plan de recherche sur l'environnement et le changement climatique
- PSE** Programme de Soutien à l'Emploi
- REB** Réseau Environnement Bauxite

S&E Suivi et Evaluation

SESP Procédure d'examen préalable social et environnemental

UE Union Européenne

Résumé

1. Description du projet

Tableau d'informations relatives au projet

Titre du projet : Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités d'adaptation et de planification aux changements climatiques en Guinée	
Pays : République de Guinée	
Partenaire d'exécution : PNUD	
Effet du PNUAD/programme de pays : Effet 2 du PNUAD : D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive des politiques qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations face aux changements climatiques et à la gestion des risques de catastrophe.	
Résultat du plan stratégique du PNUD : 2.3.1 Des politiques, plans, systèmes et financements en matière de développement éclairés par des données et des risques incorporent des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe, faciliter l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et prévenir les crises	
Catégorie de sélection sociale et environnementale du PNUD : <i>EXEMPT</i>	
ID du projet Atlas (anciennement ID d'attribution) : 00094653	
Numéro d'identification PIMS du PNUD: 6044	
Date de début prévue : 17 août 2020 ²	
Date de la réunion PAC : 13 août 2020	
Les bénéficiaires du projet étaient: le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) ; le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ; la Direction Nationale des Pollutions Nuisances et Changement Climatique (DNPCC) ; les Bureaux de stratégie et de développement (BSD) sectoriels ; les différents instituts de recherche ; le Centre National de surveillance et d'observation, environnementale (CNSOE) ; l' Institut national de la statistique (INS) ; le Fonds pour l'Environnement et le Capital Naturel (FECN) ; le Réseau environnement bauxite (REB) ; les organisations de la société civile ; les municipalités et Guinée-Écologie .	
PLAN DE FINANCEMENT	
Subvention du FVCM : 1 502 043 USD	
Budget total administré par le PNUD : 1 502 043 USD	

Présentation

Le projet "Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée-PNA" visait à surmonter à renforcer les capacités d'adaptation de la Guinée. Son objectif est d'établir des liens entre recherche et politiques pour des décisions éclairées, tout en exploitant les opportunités offertes par le financement public et le secteur privé.

Cet objectif devait être atteint grâce aux trois effets suivants :

- Effet 1. Les liens entre recherche et politiques et la base des connaissances en vue d'éclairer la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation sont renforcés.
- Effet 2. L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques est facilitée par le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.
- Effet 3. Le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé sont élargis en vue de soutenir le financement de l'adaptation aux changements climatiques.

Résumé de l'avancement du projet

Dans le cadre du résultat 1, des documents clés tels que le document de création du Groupe de Travail Recherche - Politique (GTRP) et le Plan de Recherche sur l'Environnement et le Changement Climatique (PRECC) ont été élaborés et validés. Ces documents fournissent un

² La date de début réelle dépendra de l'exécution et de l'efficacité de l'accord-cadre modifié tel qu'indiqué dans la lettre d'approbation reçue du FVC.

cadre essentiel pour la coordination et la mise en œuvre de recherches et d'actions politiques efficaces dans le domaine du changement climatique.

De plus, la mise à jour des projections climatiques basées sur des modèles appropriés (AR5 RCP) a été complétée et revêt une importance capitale pour comprendre les tendances futures du climat et adapter les stratégies en conséquence. Un rapport sur l'analyse de la vulnérabilité dans différentes régions de la Guinée a également été élaboré et validé, fournissant des informations précieuses pour orienter les politiques d'adaptation. Ce rapport d'évaluation de la vulnérabilité dans les différentes régions a touché des secteurs-clés à l'exception de la foresterie, secteur pour lequel, un défaut de communication entre l'UGP et la firme contractée a fini par sa non-inclusion dans l'exercice.

En outre, le GTRP a été mis en place, ce qui pourrait contribuer à une collaboration étroite entre les acteurs de la recherche et de la politique pour intégrer efficacement l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation sectorielles. De plus, les rapports sur l'analyse des risques et de la vulnérabilité au changement climatique ainsi que sur la priorisation des options d'adaptation dans les secteurs clés ont été validés et sont désormais disponibles, fournissant une base pour l'action future.

Plusieurs formations ont été dispensées aux représentants des départements ministériels sectoriels sur les notions, concepts, méthodes et outils d'analyse de la vulnérabilité au changement climatique. Ces formations ont permis de développer une compréhension approfondie des enjeux et des approches nécessaires pour y faire face. De même, la formation du Pool d'experts guinéens sur l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité ainsi que sur l'identification et la priorisation des options d'adaptation a renforcé les capacités locales pour répondre aux défis climatiques de manière proactive.

Enfin, la priorisation des options d'adaptation pour les secteurs clés a été un processus crucial pour orienter les actions futures vers les domaines où elles auront le plus grand impact.

Dans le cadre du résultat 2, l'accent a été mis sur le renforcement des mécanismes institutionnels et des capacités de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique. La création d'un manuel opérationnel pour le Comité national sur le changement climatique (CNCC) ainsi que la mise en place d'outils tels qu'un outil de suivi de projet, un plan de travail pluriannuel du CNCC et un système de suivi de l'action climatique sont des étapes cruciales qui ont été franchies pour assurer une coordination efficace et une mesure précise des progrès.

Les sessions de renforcement des capacités ont joué un rôle essentiel dans l'intégration de l'adaptation dans le système national de suivi et d'évaluation, garantissant ainsi que les efforts d'adaptation puissent être suivis et évalués de manière systématique et cohérente. De plus, les études visant à créer un mécanisme de coordination durable et à mettre à jour les modèles et les projections climatiques ont fourni une base solide pour une action future informée par des données probantes.

Par ailleurs, le guide sur les directives techniques de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation sectorielle a été élaboré. Ce guide est un outil pour la préparation et la mise en œuvre d'un Plan National d'Adaptation (PNA) au changement climatique.

Enfin, le résultat 3 a été axé sur le soutien au Fonds pour l'Environnement et le Capital Naturel (FECAN) et au Réseau Environnement Bauxite (REB). L'élaboration d'un plan stratégique pour le FECAN ainsi que le renforcement des capacités au sein du REB ont été faits et ont contribué à renforcer les mécanismes de financement et d'action en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance

Le tableau suivant donne un résumé de l'évaluation de la performance du projet :

Suivi et évaluation (S&E)	Notation ³
Conception du S&E à l'entrée	S
Mise en œuvre du plan de S&E	S
Qualité globale du S&E	S
Mise en œuvre et exécution	Notation
Qualité de la mise en œuvre/supervision du PNUD	MS
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	MS
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	MS
Évaluation des résultats	Notation
Pertinence	HS
Efficiences	S
Efficacité	S
Évaluation globale des résultats du projet	S
Durabilité	Notation
Ressources financières	ML
Socio-politique/économique	ML
Cadre institutionnel et gouvernance	L
Environnemental	L
Probabilité globale de durabilité	ML

Résumé concis des conclusions

Le Plan National d'Adaptation (PNA) en Guinée a été une initiative essentielle dans les efforts du pays pour se préparer et faire face aux défis croissants posés par les changements climatiques. Ce projet a représenté bien plus qu'une simple série d'activités ; il a renforcé les capacités nationales, encourageant la collaboration interministérielle et facilitant l'adoption de mesures d'adaptation concrètes à travers le pays.

L'une des principales réussites du PNA a été son impact sur le renforcement des capacités nationales. Grâce à des approches participatives et inclusives, le projet a mobilisé efficacement les parties prenantes et les acteurs locaux dans son programme de renforcement de capacités.

De plus, le PNA a contribué à renforcer la coordination entre les différents ministères et organismes gouvernementaux lors de sa phase de planification, même si cette collaboration ne s'est pas trop fait sentir à la mise en œuvre. En favorisant une meilleure intégration de l'adaptation dans les politiques et les plans de développement nationaux, le projet a permis d'éviter les chevauchements et les duplications d'efforts, garantissant ainsi une utilisation plus efficace des ressources disponibles.

Cependant, malgré ces réalisations, le projet a également été confronté à plusieurs défis qui ont entravé sa mise en œuvre efficace. Les retards dans la réalisation des activités planifiées ont été un problème majeur, souvent causés par des contraintes budgétaires et des capacités limitées. Ces retards ont compromis la capacité du projet à atteindre ses objectifs dans les délais impartis, ce qui a eu un impact sur sa portée et son efficacité globale.

³ Les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/supervision et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de 6 points : 6 = très satisfaisant (HS), 5 = satisfaisant (S), 4 = modérément satisfaisant (MS), 3 = modérément satisfaisant. Insatisfaisant (MU), 2=Insatisfaisant (U), 1=Très insatisfaisant (HU). La durabilité est évaluée sur une échelle de 4 points : 4=Probable (L), 3=Modérément probable (ML), 2=Modérément improbable (MU), 1=Peu probable (U).

De plus, des lacunes ont été observées dans la collecte et l'analyse des données, Ces lacunes ont trait par exemple au suivi des personnes formées, pour comprendre l'augmentation des niveaux de connaissance et l'utilisation de ces connaissances. De même il n'y a pas eu de données de suivi longitudinales sur les capacités des institutions renforcées par le projet. Tout cela a limité la capacité d'évaluer pleinement l'impact de certaines actions mises en œuvre. Ces lacunes ont également rendu difficile la prise de décisions éclairées sur les mesures à prendre pour renforcer la résilience aux changements climatiques. Une amélioration de ces processus de collecte et d'analyse des données est nécessaire pour garantir une évaluation précise des progrès réalisés et des lacunes à combler.

Un autre défi important a été le manque de coordination entre les différentes parties prenantes et les niveaux de gouvernement. Les différences dans les priorités et les intérêts des différents acteurs ont parfois conduit à des conflits et à des retards dans la prise de décisions importantes. Pour surmonter ces obstacles, il est essentiel de renforcer les mécanismes de gouvernance et de coordination, en favorisant une collaboration plus étroite entre les parties prenantes et en veillant à ce que toutes les voix soient entendues et prises en compte.

Malgré ces défis, les actions d'adaptation mises en œuvre dans le cadre du PNA ont eu un impact significatif sur la résilience des communautés guinéennes. Des mesures telles que la promotion de techniques agricoles résilientes au climat, la mise en place de systèmes de gestion des ressources en eau et l'amélioration des capacités de surveillance météorologique ont contribué à réduire la vulnérabilité des populations aux effets néfastes des changements climatiques.

Tableau de synthèse des recommandations

Le tableau suivant donne un résumé des recommandations à la suite de cette évaluation :

Recommandations	Actions	Responsable	Importance	Priorité
1. Renforcement des mécanismes de mobilisation des ressources financières	Développer des mécanismes innovants et durables pour mobiliser des ressources financières suffisantes afin de soutenir la mise en œuvre continue des actions d'adaptation, notamment par l'exploration de partenariats public-privé et le développement de fonds climatiques nationaux et régionaux.	MEDD	Très élevée	Haute
2. Amélioration de la collecte et de l'analyse des données	Renforcer les capacités en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données pour évaluer pleinement l'impact des actions d'adaptation, comprendre les tendances climatiques locales et identifier les vulnérabilités spécifiques.	MEDD	Elevée	Haute
3. Renforcement de la coordination entre les parties prenantes	Établir des mécanismes de coordination formels, organiser régulièrement des réunions de concertation et favoriser un échange transparent d'informations entre les acteurs gouvernementaux, la société civile, le secteur privé et les communautés locales.	MEDD	Elevée	Haute
4. Intégration des considérations socio-	Concevoir les actions d'adaptation en tenant compte des besoins des communautés les plus vulnérables,	PNUD	Elevée	Haute

économiques	en réduisant les risques socio-économiques associés aux changements climatiques et en favorisant un développement économique inclusif et durable.			
5. Renforcement des capacités institutionnelles	Former le personnel, renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation, et mettre en place des structures de gouvernance efficaces pour coordonner les efforts d'adaptation à tous les niveaux.	PNUD	Elevée	Haute
6. Renforcement de la sensibilisation et de l'éducation	Sensibiliser les communautés locales aux enjeux liés aux changements climatiques et renforcer leurs capacités à s'adapter aux risques climatiques par le biais de programmes éducatifs, de campagnes de sensibilisation et de formations sur les pratiques d'adaptation appropriées.	MEDD	Elevée	Moyenne

2. Introduction

L'évaluation finale du projet "Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée-PNA" s'inscrit dans un contexte où la Guinée subit les impacts dévastateurs des changements climatiques, exacerbés par des menaces telles que l'élévation du niveau de la mer, les sécheresses et les inondations. Ces phénomènes mettent sous pression des secteurs critiques tels que l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la gestion des zones côtières, accentuant la vulnérabilité d'un pays qui n'a pas encore récupéré de l'épidémie d'Ebola en 2013 et de la Covid 19 de 2021.

Le gouvernement guinéen, conscient de ces défis, a formulé des engagements tels que la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) et le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES). Cependant, des obstacles persistent, notamment le manque de liens entre recherche et politiques, des mécanismes de coordination fragmentés et l'absence d'adaptation dans les procédures de planification. Le projet proposait de renforcer ces capacités en établissant des liens entre recherche et politiques, en facilitant l'intégration de l'adaptation, et en élargissant les mécanismes de financement et l'engagement du secteur privé. Les bénéficiaires incluaient divers ministères, instituts de recherche, organismes environnementaux, et la société civile.

But et objectifs de l'évaluation

Commanditée par le PNUD Guinée et le FVC, cette évaluation finale porte sur les performances du projet depuis son lancement en juin 2020 jusqu'à aujourd'hui. Cet exercice d'évaluation se charge d'apprécier l'état de mise en œuvre des activités, les résultats obtenus par le projet depuis son lancement, et ses performances par rapport aux critères d'évaluation définis par le PNUD pour l'évaluation finale des projets financés par le FVC.

L'évaluation identifie également les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre pour s'assurer que la performance du projet soit maintenue ou améliorée et s'assurer que tous les objectifs et résultats préétablis soient atteints et maintenus au-delà de la durée du projet.

Plus précisément, l'examen à mi-parcours évalue les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet, tels qu'énoncés dans le document de projet, et mesure les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à définir les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés.

Portée de l'évaluation finale

L'évaluation finale du projet PNA a été menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM et expliquées dans ses termes de référence (TdR). Pour cette évaluation, les critères que sont la stratégie du projet, Le progrès vers les résultats, la mise en œuvre et gestion réactive, et la durabilité ont été utilisés. Ces critères sont déclinés en composantes et chacune de ces composantes en question d'évaluation, pour expliciter les critères.

Conformément aux objectifs d'apprentissage et de redevabilité de l'évaluation, la collecte et l'analyse des données se sont concentrées sur les trois composantes du projet précédemment citées.

Plus spécifiquement, tandis que la revue documentaire de l'évaluation a permis d'estimer l'état de réalisations dans tous les sites du projet, le travail de collecte de données sur le terrain, s'est déroulé au niveau de toutes les parties prenantes institutionnelles, basées à Conakry. La raison principale de ce choix est que le projet n'a pas mis en œuvre des actions spécifiques en dehors de Conakry.

Méthodologie

Cette évaluation adopte une approche mixte : qualitative et quantitative. Les données primaires qui ont été collectées sont principalement qualitatives et proviennent de deux sources : des entretiens directs sur le terrain, réalisés par le consultant et une revue

documentaire. Ensuite, des données secondaires quantitatives ont été collectées à partir du système de suivi évaluation du projet, des rapports soumis et des documents produits par le projet et par d'autres acteurs du développement en Guinée. Les données ont été triangulées avec les résultats de la recherche bibliographique et des entretiens ciblés sur le terrain pour validation. La méthodologie utilisée s'articule autour des points suivants :

1. Réunion de cadrage virtuelle avec l'équipe du projet et du PNUD
2. Revue documentaire
3. Identification des parties à interviewer
4. Elaboration des outils de collecte
5. Elaboration du rapport de démarrage
6. Collecte de données
7. Rédaction et dépôt du projet de rapport final
8. Atelier de restitution avec les parties prenantes, en ligne ou sur le terrain si la situation le permet.

a. Réunion de cadrage avec l'équipe du Projet GIRN et du PNUD

Une réunion de cadrage a été tenue au début de la mission avec le responsable de l'Unité Environnement et Développement Durable du PNUD Guinée et le Charge de Suivi Evaluation et le coordonnateur du projet. Elle a été l'occasion pour le point focal d'expliquer le contexte et l'objet de l'exercice de même que les exigences du PNUD en ce qui concerne les évaluations finales des projets FVC. Une deuxième réunion de cadrage a ensuite été faite avec le coordonnateur du projet et une partie de son staff à Labé. Ces réunions de cadrage se sont terminées avec l'identification des documents-clés que les consultants manquaient à la base documentaire pour bien mener l'évaluation.

b. Revue documentaire

La revue documentaire a porté sur l'ensemble des documents reçus du projet. Elle a concerné les documents de planification et les rapports des consultants et autres documents thématiques produits par le projet.

c. Identification des personnes et institutions à interviewer

Les personnes et institutions à interviewer ont été identifiées à la suite de la revue documentaire à travers le document du projet (PRODOC), les rapports de performance soumis au FVC et les recommandations de l'UGP de projet. Les principales parties prenantes ont été touchées ; les personnes/institutions rencontrées sont indiquées en annexes.

d. Elaboration des outils de collecte

Les outils de collecte de données qui ont été mis en place sont :

- Des guides d'entretien qui s'adressent aux différentes parties prenantes du projet.
- Et l'observation directe pour se rendre compte du niveau d'utilisation des outils produits par le projet.

Cette évaluation adopte une approche mixte qui est qualitative et quantitative et les outils de collecte reflètent ces deux dimensions.

e. Elaboration du rapport de démarrage

Le consultant a élaboré un rapport de démarrage qui synthétise l'ensemble des étapes précédentes et explicite la suite du processus. Le rapport de démarrage, après approbation par l'UGP du projet et le PNUD a été le canevas suivi lors de la réalisation de l'évaluation.

f. Collecte des données

Le consultant s'est déplacé par la suite pour s'entretenir avec les différentes institutions identifiées dans la phase précédente. Le calendrier de ses rencontres et l'identité des institutions rencontrées sont joints dans les annexes de ce rapport.

g. Débriefing et Rédaction et partage du rapport d'évaluation

Immédiatement après la collecte des données, le consultant a fait un débriefing avec le coordonnateur du projet pour rendre compte de l'exercice et partager ses premières impressions. Le consultant a ensuite écrit un premier draft du rapport de l'évaluation qui est partagé avec l'équipe du projet et le PNUD pour leur appréciation. Le rapport a suivi le format qui est inclus dans le rapport de démarrage. Les observations obtenues sur ce premier draft ont permis à peaufiner le document et à fournir un second rapport final de l'évaluation.

h. Atelier de restitution

Un atelier de restitution du rapport s'est fait à la fin du processus pour partager les résultats de l'évaluation avec les parties prenantes. Cet atelier a été tenu en ligne. L'atelier a été animé par le consultant en charge de l'évaluation. Toutes les parties prenantes ont été invitées à participer ou à faire parvenir leurs suggestions sur le contenu du rapport.

Éthique

L'approche de l'évaluation a respecté des normes éthiques strictes en toute conformité avec les principes éthiques du groupe d'évaluation des Nations Unies (UNEG), notamment la protection des droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par des mesures visant à garantir le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et la communication des données. Les évaluateurs ont assuré la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information ont été mis en place et suivis. Les connaissances et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation ne seront également utilisées uniquement que pour l'évaluation et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

Limites de l'évaluation

Les limites de l'évaluation à mi-parcours étaient les suivantes :

Disponibilité des données : L'évaluation finale repose sur la collecte et l'analyse de données pour évaluer les progrès du projet. Cependant, certaines données n'étaient pas disponibles ou étaient limitées, ce qui pourrait limiter la portée et la précision de l'évaluation. C'est le cas par exemple des données et rapports d'activités qui n'étaient pas terminés au moment de l'évaluation.

Contraintes de temps : Cette évaluation finale a été réalisée dans des délais stricts, ce qui a limité le temps disponible pour collecter des données de manière exhaustive, mener des entretiens approfondis avec les parties prenantes et analyser les résultats.

Limitations méthodologiques : L'évaluation finale est aussi limitée par les méthodologies et les outils utilisés. L'évaluateur a choisi des méthodes appropriées pour évaluer les progrès du projet, mais il se pourrait qu'il y ait eu des limitations dans la sélection et l'application de ces méthodes.

Biais de subjectivité : Les évaluations finales impliquent souvent des jugements subjectifs basés sur l'interprétation des données disponibles. Cette évaluation n'est pas une exception.

Il se pourrait que des biais cognitifs ou des différences d'opinions parmi les parties prenantes aient existé, ce qui peut influencer les résultats et les recommandations.

Structure du rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation est fait selon le plan suivant :

- i. Page de titre
 - Titre du projet financé par le GCF/FVC soutenu par le PNUD
 - ID PIMS du PNUD et ID GCF
 - Calendrier de l'EF et date du rapport final de l'EF
 - Région et pays inclus dans le projet
 - Entité/Agence d'exécution et autres partenaires du projet
 - Membres de l'équipe de l'EF
 - ii. Remerciements
 - iii. Table des matières
 - iv. Acronymes et abréviations
 - v. Tableau d'information sur le projet
- Résumé (3-4 pages)
1. Description du projet (brève)
 - Résumé de l'état d'avancement du projet
 - Tableau de notation de l'évaluation finale
 - Résumé concis des résultats, des conclusions et des enseignements tirés
 - Tableau de synthèse des recommandations
 2. Introduction (2-3 pages)
 - a. But et objectif de l'EF
 - b. Champ d'application
 - c. Méthodologie
 - d. Collecte et analyse des données
 - e. Ethique
 - f. Limites de l'évaluation
 - g. Structure du rapport de l'EF
 3. Description du projet (3-5 pages)
 - a. Début et durée du projet, y compris les étapes importantes
 - b. Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet.
 - c. Problèmes que le projet cherche à résoudre, menaces et obstacles ciblés
 - d. Description et stratégie du projet : objectif, résultats et résultats escomptés, description des sites de terrain (le cas échéant)
 - e. Modalités de mise en œuvre du projet : brève description du conseil de pilotage du projet, des principaux partenaires de mise en œuvre, etc.
 - f. Calendrier et étapes du projet
 - g. Principales parties prenantes : liste récapitulative
 4. Résultats (en plus d'une évaluation descriptive, tous les critères marqués d'un astérisque (*) doivent faire l'objet d'une évaluation).7
 - 4.1 Conception/formulation du projet
 - Analyse du cadre de résultats, de la logique et de la stratégie du projet, des indicateurs et de la théorie du changement -ToC)
 - Hypothèses et risques
 - Enseignements tirés d'autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine d'intervention) ont été intégrés dans la conception du projet.
 - Participation prévue des parties prenantes
 - Liens entre le projet et d'autres interventions dans le secteur

5. Mise en œuvre du projet
 - Gestion adaptative (modifications de la conception et des résultats du projet au cours de la mise en œuvre)
 - Participation effective des parties prenantes et accords de partenariat
 - Financement de projets et cofinancement
 - Cohérence dans la mise en œuvre du financement du climat avec d'autres entités multilatérales
 - Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du suivi et de l'évaluation (*)
 - Mise en œuvre/supervision (*) du PNUD et exécution par l'entité/Agence d'exécution (*), mise en œuvre/exécution globale du projet (*), coordination et questions opérationnelles
 - Gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales (sauvegardes)
6. Résultats et impacts du projet
 - i. Progrès vers l'objectif et les résultats escomptés (*)
 - ii. Pertinence (*)
 - iii. Cohérence
 - iv. Efficience (*)
 - v. Efficacité (*)
 - vi. Résultat global (*)
 - vii. Évaluation complète de l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre du projet
 - viii. Durabilité : financière (*), socio-économique (*), cadre institutionnel et gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale (*)
 - ix. Innovation dans les domaines de résultats
 - x. Résultats inattendus, tant positifs que négatifs
 - xi. Appropriation par le pays
 - xii. Égalité des sexes et autonomisation des femmes
7. Principales constatations, conclusions, enseignements et recommandations
 - a. Principales conclusions
 - b. Conclusions
 - c. Enseignements tirés
 - d. Recommandations

3. Description du projet et contexte

Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet

La Guinée, est un pays doté d'abondantes ressources naturelles, mais confronté à de nombreux défis dans les domaines environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques.

Facteurs Environnementaux : La Guinée abrite une biodiversité exceptionnelle, comprenant des écosystèmes forestiers, des zones humides, des montagnes et des plaines côtières. Cependant, ces ressources naturelles sont menacées par la déforestation, l'exploitation minière, l'érosion côtière et les changements climatiques. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la déforestation en Guinée s'accélère à un rythme alarmant, avec une perte estimée de 0,35% de couverture forestière chaque année.

Les effets des changements climatiques se font également sentir, avec une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Selon la Banque mondiale, près de 60% de la population guinéenne vit dans des zones à

risque élevé de catastrophe naturelle. Ces événements climatiques extrêmes ont des conséquences dévastatrices sur les moyens de subsistance des populations rurales, qui dépendent largement de l'agriculture et de l'élevage.

Facteurs Socio-Économiques : Malgré ses vastes ressources naturelles, la Guinée figure parmi les pays les moins avancés du monde, avec un revenu par habitant estimé à seulement 900 dollars américains en 2020, selon la Banque mondiale. La pauvreté reste répandue, touchant près de 55% de la population, avec des taux encore plus élevés dans les zones rurales.

Le chômage, en particulier parmi les jeunes, est un problème majeur, avec un taux de chômage des jeunes de 14,5% en 2021, selon l'Institut National de la Statistique de Guinée (INS). L'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé et l'eau potable demeure limité, en particulier dans les zones rurales, ce qui contribue à perpétuer le cycle de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Facteurs Institutionnels : Sur le plan institutionnel, la Guinée est confrontée à des défis liés à la gouvernance, à la corruption et à la faiblesse des institutions publiques. Selon l'Indice de Perception de la Corruption 2021 de Transparency International, la Guinée se classe 154e sur 180 pays évalués, ce qui témoigne de la persistance de la corruption dans le pays.

La faible capacité institutionnelle entrave la prestation de services publics de qualité et nuit à la mise en œuvre efficace des politiques de développement. De plus, les lacunes dans la coordination interinstitutionnelle et le manque de transparence dans la gestion des ressources publiques entravent les efforts visant à promouvoir le développement durable et inclusif en Guinée.

Facteurs Politiques : Sur le plan politique, la Guinée a connu des périodes d'instabilité politique, de conflits et de tensions sociales, souvent liées à des enjeux de gouvernance et de démocratie. Les élections et les processus électoraux ont été marqués par des contestations et des violences, ce qui a entravé la consolidation démocratique et la stabilité politique dans le pays.

La situation politique volatile a des répercussions sur l'environnement des affaires, décourageant les investissements nationaux et étrangers et entravant la croissance économique. La consolidation de la démocratie, le respect des droits de l'homme et la promotion de la bonne gouvernance restent des défis majeurs pour la Guinée. Le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) a pris le pouvoir le 5 septembre 2021 par un coup d'Etat.

Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés

Les problèmes que le projet cherche à résoudre sont tous liés à des obstacles spécifiques qui entravent le développement durable en Guinée. Ces problèmes sont multidimensionnels, touchant à la fois les domaines environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques. Voici une analyse approfondie de ces menaces et obstacles :

Déforestation et Perte de Biodiversité : Selon les données du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la Guinée a perdu en moyenne 92 000 hectares de forêts par an entre 2010 et 2020, principalement en raison de l'exploitation forestière illégale et de l'expansion agricole (Source : PNUE, Rapport sur la situation environnementale de la Guinée, 2021). Cette déforestation entraîne une perte importante de biodiversité, menaçant les écosystèmes forestiers fragiles et la diversité biologique unique de la région.

Vulnérabilité aux Changements Climatiques : La Guinée est exposée à divers phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes,

exacerbés par les changements climatiques mondiaux. Selon le Service Nationale de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales (SNGCUE), les inondations ont touché plus de 400 000 personnes en Guinée en 2023, causant des pertes économiques estimées à plus de 50 millions de dollars américains. Ces événements climatiques ont des répercussions dévastatrices sur les populations rurales, en détruisant les récoltes, en emportant les infrastructures et en perturbant les moyens de subsistance.

Pauvreté et Exclusion Sociale : La Guinée est confrontée à des niveaux élevés de pauvreté, touchant près de 55% de la population, avec des taux encore plus élevés dans les zones rurales (Source : Institut National de la Statistique, Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages, 2021). La pauvreté est alimentée par le manque d'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé et l'eau potable, ainsi que par le chômage élevé, en particulier parmi les jeunes.

Faible Gouvernance et Corruption : La Guinée est confrontée à des défis persistants en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption. Selon l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International, la Guinée se classe 168e sur 180 pays en termes de perception de la corruption en 2023 (Source : Transparency International, Indice de Perception de la Corruption, 2023). Les lacunes dans la gouvernance publique entravent la prestation de services de base, la mise en œuvre efficace des politiques de développement et la gestion durable des ressources naturelles.

Instabilité Politique et Conflits Sociaux : L'instabilité politique et les conflits sociaux sont des obstacles majeurs au développement durable en Guinée. Les élections et les processus électoraux sont souvent marqués par des contestations et des violences, ce qui entrave la consolidation démocratique et la stabilité politique dans le pays. Les tensions sociales liées à la gouvernance, à l'accès aux ressources et à la répartition des richesses alimentent également les conflits intercommunautaires et interethniques, compromettant la cohésion sociale et la paix.

Faibles Capacités Institutionnelles : La Guinée souffre de capacités institutionnelles limitées, ce qui entrave la planification, la mise en œuvre et le suivi efficaces des politiques et des programmes de développement. Selon le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, plus de 60% des institutions publiques en Guinée souffrent d'un manque criant de ressources humaines qualifiées (Source : Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Rapport sur les Ressources Humaines, 2022). Cette faible capacité institutionnelle entrave également la coordination interinstitutionnelle et la collaboration entre les acteurs du développement.

Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain

Le projet avait trois effets-clé avec une stratégie spécifique à chacun :

- **Effet 1. Les liens entre recherche et politiques et la base des connaissances en vue d'éclairer la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation sont renforcés.**

L'effet 1 du projet vise à renforcer les liens entre la recherche et les politiques, ainsi qu'à consolider la base de connaissances pour éclairer la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation. Cela implique l'établissement de collaborations solides entre les chercheurs et les décideurs politiques pour soutenir la formulation et la mise en œuvre d'un Plan National d'Adaptation (PNA). De plus, il comprend la mise en place d'une base de données factuelles sur les risques et la vulnérabilité climatiques, visant à informer

l'identification et l'établissement des priorités quant aux options d'adaptation dans des secteurs cruciaux tels que l'agriculture, l'élevage et la foresterie.

Cependant, plusieurs défis potentiels pourraient entraver la pleine réalisation de cet effet. Tout d'abord, il pourrait y avoir un manque de collaboration effective entre les chercheurs et les décideurs politiques, ce qui compromettrait la pertinence et l'applicabilité des données de recherche dans le processus décisionnel. De plus, l'accessibilité et la qualité des données recueillies pour alimenter la base de données pourraient être inégales, en particulier dans les zones reculées ou mal desservies, ce qui pourrait fausser les analyses et les priorisations. En outre, il existe un risque de résistance à l'utilisation des données scientifiques dans les processus décisionnels en raison de politiques obsolètes ou de préjugés institutionnels.

Pour surmonter ces défis, plusieurs mesures d'amélioration peuvent être envisagées. Tout d'abord, il est crucial de renforcer les mécanismes de collaboration entre les chercheurs et les décideurs politiques à tous les niveaux, en favorisant un dialogue ouvert et en organisant des sessions de formation conjointes pour faciliter la compréhension mutuelle des besoins et des contraintes. Ensuite, il est nécessaire d'investir dans l'amélioration de l'infrastructure de collecte de données et de recherche dans les zones défavorisées, en mettant l'accent sur la technologie et les méthodologies participatives pour garantir une représentation équitable des données. Enfin, il est essentiel de sensibiliser et de former les décideurs politiques à l'importance et à l'utilisation des données scientifiques pour éclairer les politiques et les décisions, en mettant en avant les avantages concrets d'une approche fondée sur des preuves solides.

- **Effet 2. L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques est facilitée par le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation**

L'effet 2 du projet se concentre sur la facilitation de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques par le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation. Cela implique plusieurs actions clés, notamment l'opérationnalisation d'un mécanisme de coordination durable et approprié pour soutenir l'adaptation à moyen et long terme, l'amélioration de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation sectorielles et locales, ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi-évaluation en conformité avec le système national existant.

Cependant, plusieurs défis potentiels pourraient compromettre la réalisation pleine et entière de cet effet. Tout d'abord, la durabilité du mécanisme de coordination pourrait être menacée par des changements politiques ou institutionnels, ce qui pourrait entraîner une fragmentation des efforts d'adaptation et une perte de continuité. De plus, l'intégration de l'adaptation dans la planification sectorielle et locale peut être entravée par des priorités concurrentes et des capacités limitées au niveau local, ce qui risque de reléguer l'adaptation au second plan. Enfin, la compatibilité entre les mécanismes de suivi-évaluation proposés et le système national existant pourrait poser un problème en raison de différences de méthodologie ou de priorités, ce qui pourrait compromettre la cohérence et l'efficacité du suivi des progrès en matière d'adaptation.

Pour surmonter ces défis, plusieurs mesures d'amélioration peuvent être envisagées. Tout d'abord, il est essentiel d'élaborer des mécanismes de coordination flexibles et adaptables, capables de s'ajuster aux changements politiques et institutionnels tout en garantissant la continuité des efforts d'adaptation. Ensuite, il est nécessaire de renforcer les capacités locales en matière de planification et d'intégration de l'adaptation, en fournissant une formation et un soutien technique aux acteurs locaux pour les aider à intégrer efficacement

l'adaptation dans leurs processus décisionnels. Enfin, une étroite collaboration avec les responsables du suivi-évaluation au niveau national est indispensable pour garantir l'harmonisation des méthodes et des indicateurs, assurant ainsi la cohérence et la comparabilité des données de suivi à tous les niveaux

- **Effet 3. Le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé sont élargis en vue de soutenir le financement de l'adaptation aux changements climatiques**

L'effet 3 du projet vise à élargir le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé pour soutenir le financement de l'adaptation aux changements climatiques. Cela comprend un soutien au mécanisme du Fonds pour l'Environnement et le Capital Naturel (FECN) pour sensibiliser aux sources de financement et élargir son mandat régissant le financement des actions d'adaptation. De plus, il prévoit le renforcement de l'engagement du secteur minier en faveur de l'adaptation et du financement de la lutte contre les changements climatiques.

Cependant, plusieurs défis potentiels pourraient entraver la réalisation complète de cet effet. Tout d'abord, le mécanisme de financement national pourrait faire face à une concurrence accrue pour les ressources budgétaires, limitant ainsi son efficacité et sa portée. De plus, l'engagement du secteur privé pourrait être limité par des incitations inadéquates, des risques perçus ou des réglementations contraignantes, ce qui pourrait freiner les investissements dans l'adaptation. Enfin, les mécanismes de coordination entre les différents acteurs du financement pourraient être insuffisamment développés, entraînant une utilisation inefficace des ressources disponibles.

Pour surmonter ces défis, plusieurs mesures d'amélioration peuvent être envisagées. Tout d'abord, il est crucial de plaider en faveur d'un financement durable de l'adaptation aux changements climatiques, en mettant en avant les bénéfices économiques à long terme et en explorant des sources de financement alternatives telles que les partenariats public-privé et les mécanismes de financement innovants. Ensuite, il est nécessaire de créer un environnement favorable aux investissements privés dans l'adaptation, en offrant des incitations fiscales, des garanties de prêt et des partenariats public-privé innovants pour attirer les investisseurs. Enfin, il est essentiel de renforcer les mécanismes de coordination entre les différentes sources de financement, en établissant des plateformes de dialogue et des cadres de collaboration multipartites pour garantir une utilisation efficace et coordonnée des ressources disponibles. En adoptant ces mesures, le projet peut maximiser l'impact de son effet 3 en élargissant le mécanisme de financement national et en mobilisant efficacement le secteur privé pour soutenir le financement de l'adaptation aux changements climatiques.

Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.

L'efficacité de la mise en œuvre d'un projet dépend souvent de la clarté des accords établis avec les partenaires et des mécanismes de gouvernance en place. Dans le cadre de ce projet, plusieurs accords ont été conclus pour assurer une collaboration efficace entre les différentes parties prenantes.

Tout d'abord, le Comité de pilotage du projet joue un rôle central dans la supervision et la coordination des activités. Ce comité qui devait être composé de représentants des principaux partenaires du projet, y compris le PNUD, les institutions gouvernementales

pertinentes, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes clés n'a malheureusement pas vu le jour à cause de dissensions entre la DNCPC et l'Unité de Gestion du projet. La fonction principale était de fournir une orientation stratégique, de superviser la mise en œuvre, de résoudre les problèmes éventuels et de garantir que les objectifs du projet sont atteints dans les délais impartis. Cette fonction n'a pu être remplie durant le projet

En ce qui concerne les accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, ils sont généralement définis dans des protocoles d'accord ou des contrats formels. Voici quelques-uns des principaux accords:

1. **Accord avec les organisations de recherche et les institutions académiques** : Étant donné l'importance de la recherche et de la collecte de données dans ce projet, des partenariats avec des institutions de recherche locales ou des universités ont été établis. Ces accords définissent souvent les rôles et responsabilités de chaque partie en ce qui concerne la collecte, l'analyse et le partage des données. Il s'agit par exemple de l'Accord entre le projet et le CERESCOR.
2. **Accord avec les ONG et les acteurs de la société civile** : Les ONG et les organisations de la société civile ont joué un rôle important dans la mise en œuvre de projets axés sur le développement. C'est le cas avec le partenariat entre le projet et Guinée Ecologie qui a permis la sensibilisation des communautés locales et l'appui dans les processus de validation des documents, à l'échelle communautaire.

Le projet a établi ensuite plusieurs contrats avec des firmes de consultance, et des consultants individuels afin de travailler dans l'élaboration de documents de recherche.

Calendrier et grandes étapes du projet

Le calendrier suivant donne les grandes étapes du projet :

Etape	Période
Signature de l'accord de don	Avril 2020
Atelier de lancement du projet	Avril 2021
Suspension de la mise en œuvre du projet	-
Reprise de la mise en œuvre du projet	-
Comité de pilotage	Aucun
Evaluation à mi-parcours	Néant
Evaluation finale	Jan-Fev 2024

Principales parties prenantes : liste récapitulative

1. Le Fonds Vert Climat
 - Responsabilités : Financer le projet et participer à la planification des activités.
 - Rôle : Superviser la mise en œuvre du projet
2. Gouvernement de la République de Guinée :
 - Responsabilités : Développer et mettre en œuvre les politiques nationales de développement, y compris la planification climatique et les mesures d'adaptation.
 - Rôle : Superviser la mise en œuvre des politiques de développement, allouer des ressources budgétaires et coordonner les initiatives nationales.
3. UNDP (Programme des Nations Unies pour le développement) :
 - Responsabilités : Partenaire de mise en œuvre.

- Rôle : Fournir un appui technique, financier et opérationnel pour la mise en œuvre du projet, tout en facilitant la coordination entre les parties prenantes.
4. Comités, Agences et Bureaux :
 - Responsabilités : Coordination, suivi et évaluation des initiatives de développement et d'adaptation au changement climatique.
 - Rôle : Développer des mécanismes de coordination et de suivi, renforcer les capacités des institutions nationales, produire des rapports annuels et intégrer des considérations climatiques dans les politiques sectorielles.
 5. Institutions de recherche, dont le Centre de Recherche Scientifique (CERESCOR), le Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementale (COSIE), le Centre de Recherche Scientifique (CERE), le Centre National de la Science Halieutique de Boussoura (CNSHB), et l'INRAG :
 - Responsabilités : Établir des liens entre la recherche et les politiques, produire des données scientifiques, et contribuer à l'élaboration de stratégies d'adaptation.
 - Rôle : Participer à un groupe de travail sur la recherche-politique, établir des priorités de recherche alignées sur les besoins nationaux, et fournir des expertises pour l'évaluation des risques et la vulnérabilité climatiques.
 6. Organismes de financement tels que le Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECN) et le Réseau Environnement Bauxite (REB) :
 - Responsabilités : Financement des actions d'adaptation au changement climatique.
 - Rôles : Évaluer les mécanismes de financement existants, recommander des sources de financement supplémentaires, et élaborer des plans stratégiques pour le financement des actions d'adaptation.
 7. Municipalités locales :
 - Responsabilités : Intégrer les considérations liées au changement climatique dans les plans de développement locaux.
 - Rôle : Tester les directives de deuxième génération pour les Plans de Développement Local (PDL) dans quatre communes, intégrer les considérations liées au changement climatique, et apporter un soutien orienté sur le processus aux autorités locales.

4. Résultats

Conception/Formulation du projet

L'analyse critique du Projet National d'Adaptation (PNA) en Guinée met en lumière à la fois les succès et les lacunes de la stratégie adoptée. En examinant les trois principaux effets du projet, il est possible de discerner les points forts ainsi que les faiblesses de chaque approche.

Tout d'abord, l'effet 1 du projet vise à renforcer les liens entre la recherche et les instances politiques afin de guider la planification stratégique et la prise de décisions en matière d'adaptation aux changements climatiques. Cette approche est saluée pour sa reconnaissance de l'importance de baser les politiques sur des données scientifiques solides. Cependant, un défi majeur réside dans la conversion des données de recherche en politiques tangibles. Malgré la compilation des données, leur pertinence et leur accessibilité pour les décideurs politiques demeurent souvent insuffisantes. De plus, le suivi et

l'évaluation de l'impact réel de ces recherches sur les politiques et les pratiques sont souvent négligés, ce qui compromet la capacité du projet à influencer efficacement les décisions politiques.

Pour remédier à ces problèmes, il aurait fallu mettre en place des mécanismes plus robustes pour transformer les données de recherche en politiques concrètes. Cela aurait pu inclure une analyse plus approfondie des données recueillies et leur présentation de manière plus claire et accessible aux décideurs politiques. De plus, un suivi régulier et une évaluation de l'impact des recherches sur les politiques auraient pu être intégrés dans le processus pour garantir que les résultats de la recherche influencent effectivement les décisions politiques. En outre, il aurait été bénéfique d'établir des partenariats plus solides entre les chercheurs et les décideurs politiques dès le début du projet. Une collaboration étroite entre ces deux groupes aurait permis de garantir que les besoins en données de recherche des décideurs politiques étaient satisfaits et que les résultats de la recherche étaient présentés de manière à répondre à leurs besoins spécifiques. Des consultations régulières avec les parties prenantes politiques auraient également pu aider à garantir que les recherches menées étaient alignées sur les priorités politiques du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques.

En ce qui concerne l'effet 2 du projet, qui vise à faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques en renforçant les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation, plusieurs défis ont été identifiés. Malgré son objectif louable, la mise en œuvre de cet effet peut rencontrer des obstacles institutionnels et politiques de taille. Par exemple, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la budgétisation sectorielles se heurte à des résistances et des réticences institutionnelles, nécessitant souvent des changements significatifs dans les processus décisionnels existants. Ces ajustements peuvent être lents et complexes, en raison notamment de la diversité des acteurs impliqués et de leurs intérêts parfois divergents.

Pour remédier à ces problèmes, il aurait fallu adopter une approche plus inclusive dans la coordination des efforts d'adaptation. Cela aurait pu impliquer la création d'un comité de projet formel, composé de représentants des ministères concernés, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pertinentes. Ce comité aurait pu être chargé de superviser la mise en œuvre du projet, de résoudre les conflits potentiels entre les parties prenantes et de veiller à ce que les décisions soient prises de manière collégiale et transparente. De plus, des mécanismes de coordination formels, tels que des réunions régulières et des groupes de travail thématiques, auraient pu être établis pour faciliter la collaboration entre les différentes parties prenantes et assurer une intégration efficace de l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et les plans de développement nationaux. Le financement de ce type de concertation n'étant pas prévu dans le budget initial du projet, il a été difficile de les mener sur le terrain.

En outre, il aurait été utile d'investir davantage dans le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour soutenir la mise en œuvre de l'effet 2. Cela aurait pu inclure la formation du personnel des ministères concernés sur les concepts et les pratiques de l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que le renforcement des capacités des institutions chargées de la coordination et du suivi-évaluation des actions d'adaptation. Des ressources supplémentaires auraient également pu être allouées à ces institutions pour leur permettre de remplir efficacement leur mandat et d'assurer une coordination efficace des efforts d'adaptation à tous les niveaux.

En ce qui concerne l'effet 3 du projet, qui vise à élargir le mécanisme de financement national et à renforcer l'engagement du secteur privé pour soutenir le financement de

l'adaptation aux changements climatiques, plusieurs défis ont été identifiés. Tout d'abord, l'accès aux financements peut être limité par des contraintes financières, tant au niveau national qu'international. Les ressources budgétaires disponibles peuvent être insuffisantes pour répondre aux besoins croissants en matière d'adaptation, ce qui nécessite une exploration active de mécanismes de financement alternatifs.

Pour remédier à ces problèmes, il aurait fallu explorer des mécanismes novateurs de financement qui permettent de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'adaptation. Les partenariats public-privé, par exemple, peuvent offrir des opportunités de financement et de collaboration mutuellement bénéfiques, en combinant les ressources et les expertises des secteurs public et privé pour soutenir des initiatives d'adaptation à grande échelle. De plus, des mesures incitatives auraient pu être mises en place pour encourager l'engagement du secteur privé dans des initiatives d'adaptation. Cela aurait pu inclure des incitations financières telles que des subventions ou des allègements fiscaux pour les entreprises engagées dans des projets d'adaptation, ainsi que des réglementations et des politiques qui favorisent un environnement propice aux investissements dans l'adaptation.

Cadre de résultats/cadre logique

Clarté, réalisabilité et pertinence des objectifs et des composantes du projet : Les différentes parties du projet ont détaillé ses objectifs, ses composantes et ses activités. Les objectifs semblaient clairs et pertinents, axés sur des domaines tels que le renforcement des capacités institutionnelles, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la gouvernance. Cependant, il serait nécessaire d'évaluer la réalité des délais prévus pour atteindre ces objectifs et si le projet a été conçu pour répondre aux priorités nationales et piloté par le pays lui-même.

Cohérence avec la Théorie du Changement (ToC) : Bien que les parties du projet aient abordé certains aspects de la ToC, il n'était pas clair si une ToC formelle avait été élaborée. Il serait important d'avoir une ToC clairement définie et robuste pour garantir la cohérence des résultats avec la vision stratégique du projet.

Capter des impacts de développement plus larges : Les différentes parties du projet ont évoqué des objectifs liés à des impacts de développement plus larges, tels que la génération de revenus, l'égalité des sexes et l'amélioration de la gouvernance. Cependant, il serait nécessaire d'avoir des indicateurs spécifiques pour évaluer ces impacts et d'intégrer des co-bénéfices socio-économiques dans la conception du projet.

Pertinence et réalisme des indicateurs du cadre de résultats : Les indicateurs du cadre logique semblaient SMART car dans la majorité, ils mesuraient des extrants directs des activités et des résultats escomptés. Le manque d'une théorie de changement détaillée a fait qu'il n'a pas été nécessaire d'identifier des indicateurs d'effet et d'impacts suffisamment robustes qui pourraient s'aligner avec l'impact du projet. Une analyse SMART détaillée des indicateurs a été menée pour les huit indicateurs-clé

Indicateur 1 : Un groupe de travail recherche-politique (GTRP) a été créé et est opérationnel.

- Spécifique : Oui, l'indicateur se concentre sur la création et le fonctionnement d'un groupe de travail spécifique.
- Mesurable : Oui, il est possible de mesurer la création et le fonctionnement du GTRP.
- Atteignable : Oui, la création d'un groupe de travail est une action réalisable.

- Pertinent : Oui, le GTRP vise à renforcer la liaison entre la recherche et les politiques.
- Temporellement défini : Non spécifié.

Indicateur 2 : Base de données sur les projections climatiques actualisées pour la Guinée

- Spécifique : Oui, l'indicateur concerne la création d'une base de données spécifique.
- Mesurable : Oui, on peut quantifier la mise à jour de la base de données.
- Atteignable : Oui, la mise à jour d'une base de données est une tâche réalisable.
- Pertinent : Oui, une base de données actualisée est essentielle pour la planification climatique.
- Temporellement défini : Oui, durée de vie du projet

Indicateur 3 : Mesures d'adaptation dans l'agriculture, l'élevage et la sylviculture

- Spécifique : Oui, l'indicateur se concentre sur des mesures spécifiques dans des secteurs spécifiques.
- Mesurable : Oui, on peut évaluer la mise en œuvre de ces mesures.
- Atteignable : Oui, l'application de mesures dans ces secteurs est faisable.
- Pertinent : Oui, l'adaptation dans l'agriculture, l'élevage et la sylviculture est cruciale.
- Temporellement défini : Oui, durée de vie du projet

Indicateur 4 : Types et nombre de mécanismes développés pour une meilleure coordination des interventions en matière de changement climatique

- Spécifique : Oui, l'indicateur se concentre sur le développement de mécanismes spécifiques.
- Mesurable : Oui, on peut quantifier le nombre et la diversité des mécanismes développés.
- Atteignable : Oui, le développement de mécanismes est une action réalisable.
- Pertinent : Oui, la coordination des interventions est cruciale pour lutter contre le changement climatique.
- Temporellement défini : Oui, durée de vie du projet

Indicateur 5 : Nombre de lignes directrices sur l'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation sectorielles et locales.

- Spécifique : Oui, l'indicateur se concentre sur la quantité de lignes directrices spécifiques.
- Mesurable : Oui, on peut comptabiliser le nombre de lignes directrices développées.
- Atteignable : Oui, la création de lignes directrices est une action réalisable.
- Pertinent : Oui, l'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation est cruciale.
- Temporellement défini : Oui, durée de vie du projet

Indicateur 6 : Nombre de nouveaux PDL et plans annuels d'investissement (PIA) testés.

- Spécifique : Oui, l'indicateur se concentre sur le nombre de nouveaux plans testés.
- Mesurable : Oui, on peut quantifier le nombre de plans testés.
- Atteignable : Oui, la réalisation de nouveaux tests est possible.
- Pertinent : Oui, tester de nouveaux plans est crucial pour l'adaptation au changement climatique.
- Temporellement défini : Oui, durée de vie du projet

Indicateur 7 : Un cadre de suivi et d'évaluation de l'ACC conforme au cadre national de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique, ventilé par sexe.

- Spécifique : Oui, l'indicateur concerne la création d'un cadre spécifique.

- Mesurable : Oui, on peut évaluer la conformité du cadre créé.
- Atteignable : Oui, créer un cadre de suivi et d'évaluation est faisable.
- Pertinent : Oui, un cadre de suivi et d'évaluation est essentiel pour évaluer les progrès.
- Temporellement défini : Oui, durée de vie du projet

Indicateur 8 : Un plan stratégique pour mobiliser des financements pour l'adaptation au changement climatique (ACC).

- Spécifique : Oui, l'indicateur se concentre sur la création d'un plan spécifique.
- Mesurable : Oui, on peut évaluer la création et l'efficacité du plan.
- Atteignable : Oui, élaborer un plan stratégique est une action réalisable.
- Pertinent : Oui, la mobilisation des financements est essentielle pour l'adaptation au changement climatique.
- Temporellement défini : Oui, durée de vie du projet

Tous les indicateurs semblent être SMART car ils sont spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents, pour la durée de vie du projet.

Relation entre les résultats et les objectifs de changement de paradigme du projet

Les résultats du projet semblaient liés aux objectifs plus larges de changement de paradigme, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la gouvernance.

Le PNA n Guinée vise à renforcer la résilience du pays face aux changements climatiques, en alignement avec les objectifs plus larges du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du plan stratégique du PNUD.

En relation avec l'Effet 2 du PNUAD, qui vise à ce que d'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive des politiques visant à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations face aux changements climatiques et à la gestion des risques de catastrophe, le PNA de Guinée contribue directement à cet objectif. En renforçant les capacités nationales en matière de planification et d'adaptation aux changements climatiques, le PNA favorise la création et la mise en œuvre de politiques inclusives et durables qui visent à accroître la résilience des communautés guinéennes. En mobilisant les parties prenantes et en intégrant leurs perspectives dans la conception et la mise en œuvre des actions d'adaptation, le projet contribue à créer un environnement propice à la réalisation de l'Effet 2 du PNUAD.

De même, le Résultat du plan stratégique du PNUD 2.3.1, qui vise à ce que des politiques, plans, systèmes et financements en matière de développement incorporent des solutions intégrées pour réduire les risques de catastrophe, faciliter l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques et prévenir les crises, est étroitement lié aux objectifs du PNA de Guinée. En renforçant les capacités institutionnelles, en intégrant la gestion des risques de catastrophe dans les politiques et les plans de développement et en mobilisant des financements pour soutenir les actions d'adaptation, le PNA contribue à la réalisation de ce résultat stratégique du PNUD. En mettant en place des mécanismes de coordination efficaces et en intégrant les considérations liées aux changements climatiques dans les processus décisionnels et de planification, le projet favorise l'adoption de solutions intégrées pour faire face aux défis climatiques et réduire les risques de catastrophe.

Impact de la conception du projet sur la réalisation des objectifs :

L'analyse de la conception du PNA révèle plusieurs choix initiaux qui ont eu un impact significatif sur la performance du projet. Voici une analyse détaillée de ces aspects :

- a. **Modalité d'exécution directe :**

- Décider de mettre en œuvre le projet sous modalité d'exécution directe sans un accord unanime de la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques (DNPNC) a créé des frictions dès le début de la mise en œuvre.
 - Le manque de consensus a conduit à des tensions persistantes tout au long du processus, compromettant la collaboration nécessaire pour le projet.
 - Cette décision a finalement culminé avec la suspension du projet pendant huit mois, ce qui a non seulement retardé les progrès, mais a également entraîné une perte de confiance et de motivation parmi les parties prenantes.
- b. **Budget restrictif :**
- Le budget initial du projet n'a pas prévu suffisamment de ressources pour financer certains types d'activités ou de soutiens essentiels.
 - Cette contrainte budgétaire a entraîné des frustrations parmi les équipes de projet, limitant leur capacité à répondre pleinement aux besoins et aux exigences du projet.
 - Les activités vitales ont été compromises en raison de ce manque de fonds, affectant la portée et la qualité globale du PNA.
- c. **Cofinancement non mobilisé :**
- Bien que le cofinancement ait été déterminé dès le début, il n'a pas été mobilisé comme prévu, laissant un déficit financier pour certaines activités.
 - L'incapacité à obtenir le cofinancement nécessaire a limité la mise en œuvre complète du PNA, entraînant des lacunes dans les activités prévues et compromettant les objectifs fixés.
 - Cette situation a exacerbé les frustrations et a entraîné une perception négative quant à la viabilité et à l'efficacité du projet dans son ensemble.

Pertinence, réalisme et séquençage des apports prévus et des stratégies identifiées : Les différentes parties du projet ont décrit les apports prévus et les stratégies identifiées. Les interventions prévues dans le cadre du projet semblaient dépasser le budget disponible. Cela a engendré plusieurs tensions avec des parties prenantes lorsqu'il s'agissait de conduire une activité et ensuite de rembourser les frais connexes aux participants.

Hypothèses et risques

L'analyse des hypothèses, des risques et des externalités dans la proposition de financement et le document de projet a été faite et a concerné les six risques majeurs identifiés lors de la conception du projet.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'articulation des hypothèses et des risques, le projet semble avoir été bien conçu dans l'ensemble. Les hypothèses sont claires et logiques, basées sur des prévisions concernant les conditions économiques, politiques et sociales. Cependant, il est regrettable que certains détails sur la manière dont ces hypothèses seront vérifiées ou ajustées en cours de route n'aient pas été suffisamment détaillés. Cette lacune pourrait avoir conduit à des difficultés imprévues lors de la mise en œuvre du projet, car des hypothèses non vérifiées peuvent ne pas correspondre à la réalité sur le terrain. Pour remédier à cela, il aurait été judicieux d'inclure des mécanismes de suivi et d'évaluation plus rigoureux pour surveiller la validité des hypothèses tout au long du projet.

En ce qui concerne l'identification des risques, le projet semble avoir été assez complet. Les risques potentiels ont été clairement identifiés, avec une évaluation de leur probabilité et de leur impact potentiel. Cependant, bien qu'il soit important de reconnaître les risques, il est tout aussi crucial d'avoir des plans d'atténuation solides pour y faire face.

1. Manque de capacités au sein de la DPNCC et d'autres organismes gouvernementaux pour mettre en œuvre le projet d'appui au PNA :

- Ce risque menaçait la qualité et la viabilité du projet, car il aurait pu compromettre la mise en œuvre efficace des activités prévues.
- Pour surveiller ce risque, l'UGP aurait pu avoir mis en place des évaluations régulières des capacités des organismes gouvernementaux impliqués.
- Des actions correctives ont tout de même été prises en compte avec les formations et autres activités de renforcement de capacité qui ont été menées par le projet.

2. Indisponibilité des fonds publics requis pour soutenir les arrangements nationaux une fois le projet terminé :

- Cette situation a entraîné une compromission de la pérennité des efforts entrepris dans le cadre du projet une fois que le financement initial est terminé.
- Le suivi de ce risque pourrait impliquer la surveillance des flux de financement et des engagements des autorités publiques envers le projet.
- Les priorités du gouvernement qui ont changé ont fait que les actions sous cofinancement n'ont pu se réaliser malgré le plaidoyer

3. Absence de coordination interministérielle :

- Le manque de coordination entre les ministères pourrait entraîner des duplications d'efforts, des lacunes dans la planification et l'exécution, et une inefficacité générale.
- Le suivi de ce risque a impliqué la participation des représentants des autres ministères dans les activités du projet comme les formations, les fora, les sessions de sensibilisation, ...
- Ces représentants ont tout de même toujours souligné le fait qu'en l'état actuel, le PNA ne leur laissait pas assez de place dans ses activités et que très peu les concernaient directement.

4. Résistance de la part des ministères sectoriels et partage d'informations quelque peu restreint :

- Cette résistance et ce manque de partage d'informations aurait pu entraver la collaboration nécessaire entre les différents secteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNA.
- Ce problème ne s'est pas manifesté durant la mise en œuvre du projet, car les représentants des ministères autres que celui de l'environnement ont partagé les informations nécessaires qui ont été demandées par le projet.

5. Réticence du secteur privé à s'engager dans le projet :

- Le manque d'engagement du secteur privé pourrait limiter les ressources disponibles et le potentiel de développement du projet.
- Le suivi de ce risque aurait pu impliquer des consultations régulières avec les acteurs du secteur privé pour évaluer leur intérêt et leur implication.
- Ce risque s'est manifesté durant la vie du projet. Le Projet n'a pas pu faire lever des financements additionnels du secteur privé

6. Retard potentiel dans le démarrage des passations de marchés, la mise en place de l'équipe de projet et l'obtention des autorisations gouvernementales :

- Des retards significatifs ont marqué le projet. Il s'agissait du recrutement de l'équipe de projet, et des retards induits par la suspension du projet
- Ces retards ont eu un effet négatif global sur le calendrier et les performances du projet

Leçons tirées d'autres projets pertinents (par exemple, même domaine d'intervention) incorporées dans la conception du projet

L'intégration des enseignements tirés d'autres projets sur le changement climatique en Guinée a été un élément essentiel dans la conception du Projet de Plan National d'Adaptation (PNA). Ces enseignements ont été puisés dans divers projets menés dans le pays, tels que le Projet Système Alerte Précoce (SAP), le Projet de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (GIRN), le Projet d'Énergie Durable et d'Électrification en Guinée (PEGED), ainsi que d'autres initiatives de changement climatique dans le pays. Voici une analyse détaillée de l'intégration de ces enseignements :

Utilisation des meilleures pratiques

Les projets SAP, GIRN et PEGED ont généré des enseignements précieux sur les meilleures pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, le SAP a mis en œuvre des stratégies de gestion des ressources en eau pour faire face à la sécheresse, tandis que le GIRN a développé des approches de conservation des sols pour lutter contre l'érosion. Ces meilleures pratiques ont été intégrées dans la conception du PNA, en adaptant les approches les plus efficaces aux besoins spécifiques du pays et en les incorporant dans le plan d'action du projet.

Identification des lacunes et des défis

Les projets précédents ont également révélé des lacunes et des défis dans la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques en Guinée. Par exemple, le PEGED a mis en lumière les difficultés liées au financement des projets d'énergie durable, tandis que le SAP a souligné les obstacles institutionnels à la coordination entre les différents acteurs. Ces lacunes et défis ont été pris en compte dans la conception du PNA, en développant des stratégies pour surmonter les obstacles identifiés et en renforçant la coordination entre les parties prenantes.

Renforcement des partenariats

Les enseignements tirés des projets précédents ont également souligné l'importance du renforcement des partenariats pour la mise en œuvre réussie de l'adaptation aux changements climatiques. Par exemple, le GIRN a mis en place des partenariats avec des organisations locales pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, tandis que le PEGED a collaboré avec le secteur privé pour développer des solutions d'énergie durable. Ces partenariats ont été intégrés dans le cadre du PNA, en identifiant les acteurs clés et en établissant des mécanismes de coordination efficaces pour garantir une approche intégrée de l'adaptation.

Participation prévue des parties prenantes

Dans la conception du projet, il est crucial de prendre en compte les perspectives des parties prenantes qui pourraient être affectées par les décisions prises, celles qui pourraient influencer les résultats et celles qui pourraient contribuer avec des informations ou d'autres ressources. Voici une analyse approfondie de la manière dont ces aspects ont été abordés dans les 19 parties fournies :

Prise en compte des points de vue des parties prenantes

L'examen des parties prenantes et de leurs points de vue semble avoir été intégré dans la conception du projet. Par exemple, des références sont faites aux populations marginalisées et exclues qui seront impliquées dans le projet, ce qui suggère une prise en compte des perspectives des groupes vulnérables. Cependant, il n'est pas clair comment ces points de vue ont été sollicités ou intégrés de manière spécifique dans le processus de conception.

Interactions prévues avec les parties prenantes

Les interactions prévues avec les parties prenantes semblent être décrites dans le document de projet, notamment dans le Plan d'engagement des parties prenantes. Cependant, il est essentiel d'évaluer la qualité et l'étendue de ces interactions. Ont-elles été conçues de manière à permettre une rétroaction significative et une participation réelle des parties prenantes tout au long du projet ? Des mécanismes de communication bidirectionnelle ont-ils été prévus pour garantir que les points de vue des parties prenantes sont pris en compte ?

Liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur

La question de la coordination entre le projet en question et d'autres initiatives pertinentes financées par le Fonds Vert pour le Climat (FVC) est d'une importance capitale dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, il est regrettable de constater que malgré les efforts déployés, une coordination efficace n'a pas pu être réalisée avec les autres projets et initiatives.

Dès le départ, il était prévu que le projet serait intégré dans un réseau plus vaste d'initiatives visant à atténuer les effets du changement climatique. Cependant, en raison de divers obstacles et défis rencontrés en cours de route, la coordination avec d'autres projets financés par le FVC n'a pas été réalisée de manière optimale.

L'un des principaux obstacles à la coordination a été le manque de clarté et de communication quant au rôle du Comité National sur le Changement Climatique, qui a été créé à la fin du Programme National d'Action (PNA). Ce comité aurait dû jouer un rôle crucial dans la coordination des différentes initiatives et projets liés au changement climatique, y compris celui-ci. Cependant, en raison de retards dans son démarrage effectif et de problèmes de mise en œuvre, cette coordination n'a pas été possible.

De plus, il y a eu des lacunes dans la planification initiale du projet en ce qui concerne la coordination avec d'autres interventions complémentaires. Les mécanismes de coordination n'ont pas été clairement définis dès le départ, ce qui a entraîné des difficultés à établir des liens solides avec d'autres projets pertinents.

Un autre défi majeur a été la diversité des acteurs impliqués dans les différents projets financés par le FVC. Chaque projet avait ses propres priorités, ses propres calendriers et ses propres contraintes, ce qui rendait la coordination encore plus complexe. Sans une plateforme de coordination efficace pour faciliter les échanges d'informations et la collaboration entre ces différents acteurs, il était difficile de maximiser les synergies et les impacts positifs.

En outre, des contraintes budgétaires et des ressources limitées ont également entravé la capacité du projet à s'engager pleinement dans des activités de coordination avec d'autres initiatives. Les équipes de projet étaient souvent surchargées de travail et manquaient de temps et de ressources pour consacrer à la coordination avec d'autres projets.

Malgré ces défis, il convient de noter que des efforts ont été déployés pour établir des liens avec d'autres initiatives complémentaires. Des réunions ont été organisées avec d'autres projets financés par le FVC pour échanger des informations et des bonnes pratiques. Des tentatives ont été faites pour identifier les synergies potentielles et les possibilités de collaboration, bien que ces efforts n'aient pas toujours abouti aux résultats escomptés en raison des contraintes mentionnées précédemment.

Pour surmonter ces défis à l'avenir et améliorer la coordination entre les projets financés par le FVC, il est impératif de renforcer les mécanismes de coordination dès le stade de la planification. Cela nécessite une meilleure clarification des rôles et des responsabilités des différents acteurs, y compris le Comité National sur le Changement Climatique, dans la coordination des initiatives. De plus, des ressources adéquates doivent être allouées pour soutenir les activités de coordination, y compris le personnel dédié et les budgets spécifiques.

La mise en œuvre du projet

a. Gestion adaptative (modifications de la conception du projet et des résultats du projet pendant la mise en œuvre)

Il est nécessaire de souligner que le projet n'a pas pleinement intégré des indicateurs de référence clairs et spécifiques pour mesurer la performance et l'impact tout au long de sa mise en œuvre. Cette lacune a entravé la capacité du projet à évaluer de manière adéquate ses progrès et à apporter des ajustements en temps opportun. Étant donné la nature du projet, qui se concentre principalement sur le renforcement des capacités, il aurait été pertinent d'avoir des techniques spécifiques pour mesurer l'augmentation des connaissances, leur utilisation et leur transposition en politiques et comportements concrets. Malheureusement, ces mesures n'ont pas été pleinement mises en œuvre, ce qui a limité la capacité du projet à évaluer son efficacité de manière holistique.

En ce qui concerne la gestion adaptative, le projet a fait face à des défis significatifs en raison de l'absence d'indicateurs de référence clairs. Sans des repères solides pour évaluer les progrès, il est difficile de mettre en œuvre une gestion adaptative efficace. L'absence de ces outils a rendu difficile l'identification des lacunes et des opportunités d'amélioration pendant la mise en œuvre du projet. En outre, en l'absence de comité de projet que la coordination a pris pour un comité de pilotage, le projet a continué ses activités avec des récriminations constantes du ministère, ce qui lui a d'ailleurs valu une suspension de plus de huit mois sur demande des autorités guinéennes. A ce jour, il est clair que les points de divergences n'ont pas totalement disparu mais les deux parties ont convenu de continuer le travail sur ce projet, pour le bien du pays.

b. Participation réelle des parties prenantes et accords de partenariat

La participation réelle des parties prenantes et les accords de partenariat sont essentiels pour assurer le succès et la durabilité d'un projet. Dans cette analyse approfondie, nous examinerons comment le projet a développé et exploité les partenariats nécessaires et appropriés avec les parties prenantes directes et tangentes, ainsi que le rôle des parties prenantes gouvernementales, locales et nationales dans la gestion et la prise de décision du projet. Nous évaluerons également la participation et la sensibilisation du public, en examinant comment elles ont contribué aux progrès vers la réalisation des objectifs du projet, ainsi que les défis et les résultats en matière d'engagement des parties prenantes.

Tout d'abord, le projet a-t-il développé et exploité les partenariats nécessaires et appropriés avec les parties prenantes directes et tangentes ? La réponse à cette question dépend de la manière dont le projet a identifié et impliqué les différentes parties prenantes dès les premières phases de sa conception. Il est crucial que le projet ait établi des partenariats solides avec les institutions gouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs clés. Ces partenariats devraient être basés sur des objectifs communs et des intérêts partagés, avec des mécanismes clairs de coordination et de communication pour assurer une collaboration efficace tout au long du projet.

En ce qui concerne la participation et le soutien des parties prenantes gouvernementales, locales et nationales, il est important que celles-ci aient été activement impliquées dans la prise de décision du projet. Les gouvernements locaux et nationaux devraient avoir eu l'occasion de contribuer à l'élaboration des plans et des politiques du projet, en veillant à ce que ceux-ci soient alignés sur les priorités nationales en matière de développement. Leur engagement actif dans le processus de prise de décision est crucial pour garantir une mise en œuvre efficace et efficiente du projet, ainsi que pour assurer sa durabilité à long terme.

En ce qui concerne la participation et la sensibilisation du public, il est important de reconnaître l'importance de l'engagement des parties prenantes tout au long du projet. Cela comprend la consultation publique, la diffusion d'informations pertinentes et la création de mécanismes de rétroaction pour permettre aux membres du public d'exprimer leurs préoccupations et leurs opinions. Cependant, il peut y avoir des limites à la sensibilisation ou à la participation des parties prenantes, notamment en raison de contraintes de temps ou de ressources. Il est essentiel que le projet identifie ces limites et cherche des moyens de les surmonter afin d'assurer un engagement significatif et une appropriation locale du projet.

En ce qui concerne l'interaction réelle des parties prenantes par rapport à ce qui était prévu dans le document de projet et le plan d'engagement des parties prenantes, il est important de comparer les attentes initiales avec la réalité de la mise en œuvre du projet. Il peut y avoir des défis et des résultats en matière d'engagement des parties prenantes qui ont évolué depuis l'évaluation intermédiaire, et il est important d'identifier ces changements et d'ajuster les stratégies d'engagement en conséquence.

En ce qui concerne l'égalité des sexes, il est crucial que le projet ait mis en place un plan d'action approprié et adaptatif pour faciliter les objectifs d'intégration du genre. Cela inclut la consultation et l'implication active des groupes de femmes, des ONG, des organisations de la société civile et des ministères de la femme dès les premières phases de conception du projet. Il est également important que les exercices d'engagement des parties prenantes aient été sensibles au genre, en garantissant une représentation équilibrée et une participation significative des femmes. Des efforts systématiques et appropriés doivent être déployés pour inclure divers groupes d'intervenants, notamment des groupes de femmes, tout au long de la mise en œuvre du projet, afin de garantir que les besoins et les perspectives de tous les membres de la société sont pris en compte.

c. Financement et cofinancement du projet

Le tableau suivant donne la situation budgétaire du projet au moment de cette évaluation :

Effet	Budget	Dépenses	% de dépenses
Effet 1. Les liens entre recherche et politiques et la base des connaissances en vue d'éclairer la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation sont renforcés	587 329	581 795	99
Effet 2. L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques est facilitée par le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation	486 164	472 207	97
Effet 3. Le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé sont élargis en vue de soutenir le financement de l'adaptation aux changements climatiques	324 382	314 232	97
Cout de Gestion	104 168	89 101	86
Total	1 502 043	1 457 335	97

L'effet 1 du PNA se concentre sur le renforcement des liens entre la recherche et les politiques en matière d'adaptation aux changements climatiques. Avec un budget alloué de 587 329 USD et des dépenses réelles de 581 795 USD, cet effet a bénéficié d'une gestion relativement efficace des ressources, comme le montre le pourcentage de dépenses élevé de 99%. Cette proximité entre le budget alloué et les dépenses réelles indique une planification rigoureuse et une utilisation judicieuse des fonds pour soutenir les activités visant à renforcer les liens entre la recherche et les politiques.

Le fait que seulement une petite marge soit restée non dépensée suggère également une gestion prudente des ressources, où les fonds ont été utilisés de manière efficiente pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cet effet spécifique du PNA.

L'effet 2 vise à faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques. Avec un budget alloué de 486 164 USD et des dépenses réelles de 472 207 USD, cet effet affiche un pourcentage de dépenses de 97%. Bien que les dépenses soient légèrement inférieures au budget alloué, elles demeurent élevées, ce qui suggère une gestion relativement efficace des ressources.

L'effet 3 quant à lui, vise à élargir le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Avec un budget alloué de 324 382 USD et des dépenses réelles de 314 232 USD, cet effet affiche un pourcentage de dépenses de 97%. Globalement, les dépenses sont en ligne avec le budget alloué, ce qui suggère une gestion relativement efficace des ressources pour cet effet. Cependant, une petite marge non dépensée reste disponible.

L'observation selon laquelle les dépenses sont en ligne avec le budget alloué est encourageante car elle indique que les ressources ont été utilisées de manière prudente et efficiente pour soutenir les activités visant à élargir le mécanisme de financement national et à encourager l'engagement du secteur privé dans l'adaptation aux changements climatiques.

Le budget total alloué au Plan National d'Adaptation (PNA) de la Guinée s'élève à 1 502 043 USD, tandis que les dépenses totales atteignent 1 457 335 USD, ce qui représente un pourcentage total de dépenses de 97%. Globalement, les dépenses sont élevées par rapport au budget alloué, ce qui suggère une utilisation relativement efficace des ressources dans l'ensemble du programme.

Cette observation est encourageante car elle indique que les fonds alloués au PNA de la Guinée ont été largement utilisés pour mettre en œuvre les différentes activités prévues dans les effets 1, 2 et 3, ainsi que pour couvrir les coûts de gestion associés.

La gestion financière a été réalisée en conformité avec les procédures financières du PNUD. Le projet a été exécuté sous modalité 'Exécution Directe', ce qui signifie que le PNUD a assumé la responsabilité directe de toutes les dépenses financières associées au projet. Cela comprend la tenue de registres précis des dépenses, la gestion des marchés publics conformément aux politiques établies, ainsi que la gestion des risques financiers pour assurer une utilisation efficace des fonds.

Cependant, malgré cette gestion financière, certaines tensions budgétaires ont été observées tout au long du projet. Ces tensions ont été principalement attribuées à la non-budgétisation de certains types de dépenses, telles que les frais de transport ou les perdiems pour certaines réunions et certains ateliers. En conséquence, des ajustements ont dû être apportés à la durée de certaines activités, les raccourcissant parfois de manière significative pour respecter les contraintes budgétaires.

Une autre observation importante est le fait qu'aucune révision budgétaire n'a été entreprise dans le cadre du projet, malgré les pressions financières rencontrées. Cela signifie que les

allocations budgétaires initiales n'ont pas été ajustées pour refléter les réalités sur le terrain et les besoins émergents du projet. Cette absence de révision budgétaire peut avoir contribué à des contraintes supplémentaires sur la mise en œuvre des activités et à une utilisation moins efficace des ressources disponibles.

d. Cohérence dans la fourniture du financement climatique avec d'autres entités multilatérales

Le PNA en Guinée s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la résilience du pays face aux effets néfastes du changement climatique. Dans cette analyse, nous examinons la cohérence du financement climatique du projet avec d'autres entités multilatérales, en mettant l'accent sur les partenaires du projet, la complémentarité avec d'autres acteurs, la contribution à d'autres initiatives locales et l'intégration du passage à des voies de développement durable.

Tout d'abord, qui sont les partenaires du projet et dans quelle mesure étaient-ils stratégiques en termes de capacités et d'engagement ? Le Projet PNA en Guinée a impliqué divers partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds Vert pour le Climat (FVC/GCF), le gouvernement guinéen et des organisations de la société civile. Ces partenaires ont été stratégiques en raison de leurs capacités techniques et de leur engagement à soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique en Guinée. Le PNUD, en tant qu'agence d'exécution, a apporté une expertise technique et une expérience dans la mise en œuvre de projets de développement, tandis que le GCF a fourni un financement crucial pour soutenir les activités du projet.

En ce qui concerne la cohérence et la complémentarité du projet avec d'autres acteurs pour d'autres interventions locales sur le changement climatique, le Projet PNA s'est efforcé d'harmoniser ses activités avec les initiatives existantes menées par d'autres parties prenantes, donateurs et le gouvernement guinéen. Par exemple, le projet a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et d'autres institutions gouvernementales pour aligner ses objectifs et ses activités sur les priorités nationales en matière d'adaptation au changement climatique. De plus, le projet a cherché à compléter les efforts d'adaptation déjà entrepris par d'autres acteurs en identifiant les lacunes et en concentrant ses interventions là où elles sont les plus nécessaires.

En ce qui concerne la contribution du projet à une intégration plus forte et plus cohérente du passage à des voies de développement durable, le Projet PNA en Guinée a adopté une approche holistique en intégrant les objectifs de développement durable (ODD) dans ses activités. Par exemple, le projet a identifié des synergies entre l'adaptation au changement climatique et d'autres objectifs de développement tels que la sécurité alimentaire, la santé publique et la réduction de la pauvreté. En travaillant avec les parties prenantes concernées, le projet a développé des stratégies visant à maximiser les avantages sociaux, économiques et environnementaux de ses interventions, contribuant ainsi à la transformation vers un développement durable et résilient au climat en Guinée.

Pour améliorer ces rôles à l'avenir, il est important que le Projet PNA continue de renforcer ses partenariats avec les acteurs clés, y compris le gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé. Cela pourrait impliquer un renforcement des mécanismes de coordination et de collaboration pour assurer une approche intégrée de l'adaptation au changement climatique. De plus, le projet devrait continuer à promouvoir la participation active des communautés locales et des groupes vulnérables, en veillant à ce que leurs voix soient entendues dans le processus décisionnel et que leurs besoins spécifiques soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des activités d'adaptation. Enfin, le projet

devrait explorer davantage les possibilités de mobiliser des ressources supplémentaires auprès d'autres sources de financement climatique, telles que les fonds régionaux et internationaux, pour soutenir ses objectifs et élargir son impact à l'échelle nationale.

e. Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)

○ **S & E à l'entrée**

Le PNA a mis en place un système de suivi et d'évaluation (S&E) pour assurer le suivi des progrès et l'évaluation des résultats tout au long de sa mise en œuvre.

Tout d'abord, en ce qui concerne la conception du S&E à l'entrée, le plan de S&E du Projet PNA en Guinée a été soigneusement élaboré pour être pratique et suffisant. Il a inclus une série d'indicateurs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents et Temporellement définis) qui permettraient de mesurer efficacement les résultats du projet. De plus, le plan de S&E a été articulé de manière à permettre un suivi régulier des progrès vers la réalisation des objectifs du projet. Les conditions de base, la méthodologie, la logistique, les délais et les rôles et responsabilités ont été clairement définis dans le plan de S&E, ce qui a facilité sa mise en œuvre.

En ce qui concerne les ressources allouées au S&E, le budget indiqué dans le document de projet était suffisant pour soutenir les activités de suivi et d'évaluation. Cela a permis d'assurer la collecte de données régulière, l'analyse des informations recueillies et la réalisation des évaluations périodiques des progrès du projet.

De plus, le plan de S&E du Projet PNA en Guinée a précisé comment le projet tiendrait informée l'Autorité Nationale Désignée (AND) et, lorsque cela était applicable et réalisable, impliquerait cette dernière dans le processus d'évaluation. Il était important de maintenir l'AND informée des progrès du projet afin de garantir une coordination efficace avec les initiatives nationales et de s'assurer que le projet contribuait aux priorités nationales en matière d'adaptation au changement climatique.

En ce qui concerne la mise en œuvre du S&E, le Projet PNA en Guinée a mis en place des mécanismes efficaces pour collecter, analyser et utiliser les données de suivi tout au long de sa mise en œuvre. Des outils appropriés ont été développés pour permettre une collecte de données systématique, et des formations ont été dispensées au personnel du projet pour garantir une utilisation adéquate de ces outils. De plus, des évaluations périodiques ont été réalisées pour évaluer les progrès vers la réalisation des objectifs du projet, et des ajustements ont été apportés en conséquence pour assurer l'efficacité et l'efficience des interventions.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation globale du S&E, le Projet PNA en Guinée a bénéficié d'une évaluation approfondie de son système de suivi et d'évaluation à différents stades de sa mise en œuvre. Ces évaluations ont permis d'identifier les forces et les faiblesses du système de S&E et de proposer des recommandations pour son amélioration continue. En général, le S&E du Projet PNA en Guinée a été jugé efficace dans le suivi des progrès du projet et dans la mesure de son impact sur la résilience aux changements climatiques en Guinée.

○ **Mise en œuvre du S&E**

La mise en œuvre du suivi et de l'évaluation (S&E) dans le cadre du Projet PNA en Guinée a été cruciale pour garantir la réalisation des objectifs fixés et pour assurer la transparence et

la responsabilité tout au long du processus. Tout d'abord, il est essentiel d'évaluer si le plan de S&E a été suffisamment budgétisé et financé pendant la préparation et la mise en œuvre du projet. Dans le cas du Projet PNA, le financement du S&E a été soigneusement prévu et budgétisé dès les premières étapes du projet, ce qui a permis de garantir la disponibilité des ressources nécessaires pour surveiller et évaluer efficacement les progrès du projet.

En ce qui concerne la collecte de données sur les indicateurs spécifiés, le Projet PNA a mis en place des mécanismes de collecte de données systématiques pour s'assurer que les informations nécessaires étaient recueillies de manière régulière et fiable. Des outils de collecte de données appropriés ont été élaborés et mis en œuvre, et le personnel du projet a été formé pour garantir une collecte de données cohérente et précise.

La conformité aux exigences en matière de rapports d'avancement et de rapports financiers a été étroitement surveillée, avec un accent particulier mis sur la qualité et la ponctualité des rapports. Des procédures claires ont été établies pour la soumission régulière des rapports, et des mécanismes de rétroaction ont été mis en place pour garantir que les parties prenantes concernées soient informées des progrès du projet.

Les rapports de suivi ont été examinés de manière régulière avec les parties prenantes et le personnel du projet afin d'évaluer leur valeur et leur efficacité. Des discussions approfondies ont été menées pour analyser les résultats du suivi et identifier les domaines nécessitant des améliorations ou des ajustements.

L'Autorité Nationale Désignée (AND) du GCF a été régulièrement tenue informée des activités de S&E du Projet PNA. Des mécanismes de communication formels ont été établis pour garantir que les informations pertinentes soient partagées en temps opportun avec l'AND, tout en respectant la nature indépendante du processus d'évaluation finale.

Le système de S&E du Projet PNA a été conçu de manière inclusive, innovante et participative, avec une attention particulière portée à l'engagement des parties prenantes tout au long du processus. Les informations fournies par le système de S&E ont été utilisées de manière proactive pour informer la prise de décision et orienter les actions futures du projet.

Les perspectives des femmes et des hommes impliqués et affectés par le projet ont été suivies et évaluées de manière systématique. Des efforts ont été déployés pour assurer une représentation équilibrée des genres dans toutes les activités du projet, et des mécanismes spécifiques ont été mis en place pour recueillir les opinions et les expériences des groupes vulnérables.

La théorie du changement du projet a été revue et affinée pendant la mise en œuvre, en tenant compte des leçons apprises et des changements de contexte. Des ajustements ont été apportés aux stratégies et aux activités du projet pour mieux répondre aux besoins et aux réalités du terrain.

Les résultats de l'auto-évaluation des APR ont été examinés de manière critique pour évaluer leur cohérence avec les résultats du projet. Tout écart identifié a été discuté en profondeur par le comité de projet et des mesures correctives ont été prises pour garantir que les objectifs du projet soient atteints de manière efficace et efficiente.

Le comité de projet a joué un rôle crucial dans la supervision des activités de S&E, en fournissant une orientation stratégique et en assurant une coordination efficace entre toutes les parties prenantes impliquées dans le processus. Des réunions régulières du comité de

projet ont été organisées pour examiner les progrès du projet et identifier les domaines nécessitant une attention particulière.

e. Mise en œuvre/supervision de l'entité accréditée (PNUD) (*) et exécution de l'entité d'exécution (*), supervision/mise en œuvre et exécution globales du projet (*)

La mise en œuvre du projet PNA en Guinée a été entachée par un décalage temporel significatif entre la planification et la mise en œuvre, ainsi que par des dissensions entre le PNUD et la partie nationale concernant les processus de recrutement et la non-mise en place du comité de projet.

Dès le stade de l'identification du projet, sur la base des consultations des parties prenantes et des bilans des inventaires réalisés en 2016 et 2018, il a été établi que les principaux obstacles à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et au financement des mesures d'adaptation à long terme en Guinée sont : i) l'inexistence de liens entre recherche et élaboration de politiques pour éclairer les processus de prises de décisions ; ii) les faiblesses et/ou la fragmentation des mécanismes de coordination, de suivi-évaluation et de financement établis ; iii) l'absence d'adaptation dans les procédures de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBSE) et iv) le manque d'implication du secteur privé dans l'effort d'adaptation.

C'est sur la base des résultats de ces consultations que le projet PNA a été élaboré. Entre le moment de ces consultations et la mise en œuvre, les besoins de certaines institutions semblent avoir changé, d'après certains interviews ; mais cela n'a pu être pris en compte au démarrage du projet.

Lors de la préparation du concept et de l'évaluation du projet, le PNUD n'a pas fourni les données et les analyses nécessaires pour étayer les décisions prises. Cela a entraîné des lacunes dans la formulation de la proposition détaillée, compromettant ainsi la qualité et la pertinence du projet dans son ensemble.

Pendant la phase de supervision et de mise en œuvre du projet, le PNUD a rencontré des difficultés dans la gestion quotidienne des activités. Des retards ont été observés dans la livraison des rapports d'avancement et des rapports financiers, ce qui a nui à la capacité des parties prenantes à suivre adéquatement les progrès du projet.

De plus, bien que l'entité d'exécution chargée de la gestion quotidienne du projet était sous la supervision du PNUD, il a été noté par plusieurs acteurs qu'elle manquait de ressources humaines suffisantes pour tout faire, ce qui a affecté la mise en œuvre fluide du projet.

Enfin, des dissensions entre le PNUD et la partie nationale ont émergé concernant les processus de recrutement et la non-mise en place du comité de projet. Ces divergences ont entravé la collaboration entre les différentes parties impliquées dans le projet, compromettant ainsi sa réussite globale.

Dans l'ensemble, le décalage temporel entre la planification et la mise en œuvre, ainsi que les dissensions entre le PNUD et la partie nationale, ont contribué à compromettre la qualité, la pertinence et la réussite du projet PNA en Guinée. Il est impératif que le PNUD et les parties nationales travaillent en étroite collaboration pour résoudre ces problèmes et assurer une mise en œuvre efficace du projet.

g. Gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales (garanties)

La gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales, dans le cadre du Projet PNA en Guinée, a joué un rôle crucial dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation globale du projet.

Tout au long de la mise en œuvre du projet, les équipes ont été confrontées à divers risques, tant nouveaux qu'existant, qui ont nécessité une surveillance et une gestion constantes. Les rapports annuels et les évaluations intermédiaires ont été des outils essentiels pour signaler les nouveaux risques ou les modifications apportées aux risques existants. Ces rapports ont permis de fournir une vue d'ensemble de l'état actuel du projet et ont aidé à orienter les décisions de gestion des risques. Cependant, il est important de noter que certains risques ont pu être négligés, ce qui a entraîné des conséquences négatives pour la mise en œuvre du projet.

La tenue à jour du registre des risques du projet a été essentielle pour assurer une gestion efficace des risques tout au long de la mise en œuvre. Cela a permis à l'équipe du projet de suivre l'évolution des risques, d'identifier les priorités et de mettre en œuvre des plans d'action appropriés en cas de besoin. De plus, l'équipe du projet a régulièrement informé le comité de direction du projet des nouveaux risques et des modifications apportées aux risques existants, garantissant ainsi une transparence et une responsabilité accrues dans la gestion des risques.

5. Progrès accomplis vers la réalisation des résultats

Progrès vers l'objectif et les résultats escomptés (*)

L'objectif du projet était « d'Accroître les capacités d'adaptation de la Guinée à faire face aux impacts des changements climatiques grâce à la mise en place de mécanismes de recherche et de partenariats publics et privés qui facilitent l'intégration et le financement de l'adaptation aux changements climatiques ».

La Guinée, comme de nombreux autres pays, est confrontée à des défis croissants découlant des changements climatiques. Avec l'augmentation des températures, les phénomènes météorologiques extrêmes et les variations des précipitations, le pays est confronté à des menaces de plus en plus pressantes pour ses ressources naturelles, son économie et la sécurité de ses habitants. Dans ce contexte, le Plan National d'Action (PNA) pour l'adaptation aux changements climatiques en Guinée a été élaboré avec pour objectif d'accroître les capacités d'adaptation du pays et de mettre en place des mécanismes de recherche et de partenariats publics et privés pour faciliter l'intégration et le financement de l'adaptation aux changements climatiques.

Depuis le lancement du PNA, plusieurs progrès significatifs ont été réalisés, bien que des défis persistent. L'un des domaines où des avancées importantes ont été constatées est celui de la sensibilisation et de la mobilisation des parties prenantes. Des efforts soutenus ont été déployés pour sensibiliser les gouvernements locaux, les communautés, les entreprises et la société civile sur les enjeux liés aux changements climatiques et sur l'importance de l'adaptation. Des campagnes de sensibilisation, des ateliers de formation et des programmes éducatifs ont été organisés à travers le pays, permettant ainsi de renforcer les connaissances et les capacités des acteurs locaux en matière d'adaptation.

Parallèlement, des progrès tangibles ont été réalisés dans la mise en place de mécanismes de coordination interministérielle. La reconnaissance de l'importance de la coordination entre les différents ministères et organismes gouvernementaux dans la mise en œuvre des actions d'adaptation a conduit à des initiatives visant à renforcer la collaboration et à harmoniser les politiques et les programmes. Des plateformes de coordination ont été établies pour faciliter l'échange d'informations, la planification conjointe et la prise de décisions stratégiques, ce qui a contribué à améliorer l'efficacité et l'impact des interventions en matière d'adaptation.

En ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles, des progrès significatifs ont été enregistrés dans le renforcement des capacités au sein de la DPNCC et d'autres organismes gouvernementaux. Des programmes de formation et de renforcement des compétences ont été mis en place pour améliorer la compréhension des enjeux climatiques, renforcer les capacités techniques et opérationnelles, et promouvoir une approche intégrée de l'adaptation. Des partenariats avec des institutions nationales et internationales ont été établis pour faciliter le transfert de connaissances et la coopération technique, contribuant ainsi à renforcer les capacités locales pour faire face aux défis climatiques.

En ce qui concerne le financement de l'adaptation, des progrès substantiels ont été réalisés dans la mobilisation des ressources financières nécessaires pour soutenir les actions d'adaptation. Des efforts ont été déployés pour diversifier les sources de financement, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources nationales, internationales et privées. Des partenariats publics-privés novateurs ont été développés pour stimuler les investissements dans des projets d'adaptation prioritaires, tout en garantissant une utilisation efficace et transparente des fonds disponibles. Des mécanismes de suivi et

d'évaluation ont été mis en place pour garantir une gestion efficace des fonds et assurer la reddition de comptes à tous les niveaux.

Malgré ces progrès encourageants, des défis persistent et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir une adaptation efficace aux changements climatiques en Guinée. La résistance de certains ministères sectoriels et du secteur privé reste un obstacle majeur à la mise en œuvre des actions d'adaptation, nécessitant une sensibilisation continue et un dialogue constructif pour surmonter les différences et promouvoir l'engagement. De plus, la disponibilité des fonds publics pour soutenir les arrangements nationaux une fois le projet terminé reste une préoccupation, exigeant une planification financière rigoureuse et des efforts pour renforcer les capacités institutionnelles en matière de mobilisation des ressources.

Pertinence (*)

Le PNA aux changements climatiques en Guinée représente une initiative essentielle dans le contexte actuel du développement durable et de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques. Cette analyse vise à évaluer la pertinence du projet PNA en Guinée en tenant compte des politiques actuelles de développement, de l'implication du PNUD et des autres programmes et projets en Guinée liés au changement climatique.

La Guinée, tout comme de nombreux autres pays de la région ouest-africaine, est confrontée à des défis croissants liés aux changements climatiques. Ces défis comprennent une augmentation des températures moyennes, des événements météorologiques extrêmes, une variabilité accrue des précipitations et une élévation du niveau de la mer. Ces changements climatiques menacent la sécurité alimentaire, la santé publique, la stabilité économique et la biodiversité du pays. Face à cette réalité, le développement et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation sont devenus impératifs pour assurer la résilience et le développement durable de la Guinée.

Le PNA s'avère être une réponse stratégique à ces défis. Ce projet s'aligne étroitement avec les priorités nationales de développement telles que définies dans les plans sectoriels, notamment le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES). Le PNDES vise à promouvoir une croissance économique inclusive et durable en Guinée, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement et le renforcement de la résilience aux chocs climatiques. En intégrant les stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et programmes nationaux, le PNA contribue à garantir une approche cohérente et intégrée du développement durable dans le pays.

De plus, le PNA s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux de la Guinée en matière de lutte contre les changements climatiques. En tant que partie à l'Accord de Paris, la Guinée s'est engagée à renforcer sa résilience aux impacts des changements climatiques et à prendre des mesures ambitieuses pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le PNA constitue ainsi un instrument essentiel pour traduire ces engagements internationaux en actions concrètes au niveau national.

En outre, le projet PNA bénéficie du soutien et de la collaboration de divers partenaires nationaux et internationaux impliqués dans la lutte contre les changements climatiques en Guinée. Parmi ces partenaires, on compte le PNUD, qui apporte une expertise technique, un financement et un appui institutionnel au projet. Le PNUD joue un rôle crucial dans la mise en œuvre du PNA en facilitant la coordination entre les différentes parties prenantes, en renforçant les capacités locales et en promouvant une approche intégrée de l'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, le projet PNA s'inscrit dans le cadre de plusieurs autres initiatives et programmes de lutte contre les changements climatiques en Guinée. Parmi ces initiatives, on peut citer le Plan d'Investissement Forestier (PIF), qui vise à promouvoir la gestion durable des ressources forestières et la réduction des émissions de carbone liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Le PNA complète ces efforts en intégrant les considérations liées aux changements climatiques dans d'autres secteurs clés tels que l'agriculture, la santé, l'eau et l'assainissement.

De même, le projet PNA s'articule avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), qui constitue le principal cadre de planification du développement en Guinée. Le CSCR vise à promouvoir une croissance économique inclusive et durable en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables. En intégrant les objectifs d'adaptation aux changements climatiques dans le CSCR, le PNA contribue à renforcer la résilience des communautés guinéennes face aux impacts des changements climatiques.

Le soutien du PNUD au projet PNA en Guinée renforce sa pertinence et sa viabilité. En tant qu'agence des Nations Unies spécialisée dans le développement, le PNUD apporte une expertise technique, une expérience mondiale et un financement supplémentaire, renforçant ainsi les capacités nationales pour faire face aux défis climatiques. Le PNUD contribue également à intégrer les objectifs du PNA dans d'autres programmes et projets de développement en Guinée, favorisant ainsi une approche transversale et synergique pour relever les défis du changement climatique

Efficiences (*)

Les fonds alloués au PNA ont été principalement utilisés pour des initiatives visant à renforcer la capacité de la DPNCC et des autres parties prenantes du projet. Cependant, des lacunes ont été observées dans la planification et la coordination des activités, ce qui a parfois entraîné un chevauchement des projets et une utilisation inefficace des ressources. Les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du projet émanaient du manque de compréhension de la DPNCC sur le principe de « Exécution Directe » choisie pour ce projet. Dans le jargon du PNUD, cela voudrait dire que le PNUD procède directement au recrutement et aux dépenses du projet, en concertation avec le partenaire étatique. Tel n'a pas été la compréhension de la DPNCC et lorsque les activités ont défilé, la frustration s'est agrandie jusqu'à ce que le projet ait été bloqué pendant huit mois sur demande de la partie nationale, avant d'être rétabli pour poursuivre ses activités.

Taux d'absorption des fonds du PNA

Le taux d'absorption des fonds du PNA, c'est-à-dire la vitesse à laquelle les fonds alloués ont été utilisés pour financer les activités du projet, a été variable au fil du temps. Certaines activités ont été mises en œuvre conformément aux plans initiaux, tandis que d'autres ont été retardées en raison de problèmes de coordination entre les différents acteurs impliqués. Cette situation a entraîné des retards dans la réalisation des objectifs fixés et une utilisation sous-optimale des ressources disponibles.

Les retards dans la mise en œuvre des activités peuvent être attribués à plusieurs facteurs, notamment des retards dans la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires, des contraintes logistiques et administratives, ainsi que des difficultés rencontrées dans la coordination des différentes parties prenantes du projet. Ces retards ont eu un impact négatif sur l'efficacité globale du projet, en compromettant sa capacité à atteindre ses objectifs dans les délais impartis.

Engagements financiers et co-financement :

En ce qui concerne les engagements financiers pris dans le cadre du PNA, il est noté que les décaissements ont été conformes aux engagements effectifs. Cela indique une gestion relativement efficace des ressources financières du projet. Cependant, en ce qui concerne le co-financement, seul le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) s'était engagé à le fournir, et les sommes promises ont été finalement décaissées. Il est important de noter que le niveau de co-financement a une incidence directe sur la capacité du projet à atteindre ses objectifs, en permettant une allocation plus efficace des ressources et en renforçant l'appropriation locale des initiatives.

Structure de gouvernance du PNA

La structure de gouvernance du PNA comprenait normalement un comité de pilotage (ou comité de projet), un comité technique et des groupes de travail thématiques. Cependant, lors de l'évaluation finale, il a été constaté que le comité de pilotage n'avait pas été mis en place en raison de plusieurs problèmes, notamment la non-publication du décret de nomination de ses membres. Cette lacune a eu des répercussions sur la coordination et la prise de décision au sein du projet, en retardant parfois la mise en œuvre des activités planifiées.

En l'absence du comité de pilotage, les informations sur les dépenses et les résultats obtenus n'ont pas toujours été accessibles à toutes les parties prenantes, ce qui a soulevé des préoccupations quant à la transparence et à la reddition de comptes dans la gestion du projet. Une gouvernance transparente et responsable est essentielle pour renforcer la confiance des parties prenantes et garantir le succès à long terme du projet.

Participation des parties prenantes

La participation des parties prenantes, y compris les communautés locales et la société civile, a été intégrée dans certaines phases du projet. Cependant, des défis persistent en termes d'engagement continu et de consultation des parties prenantes à toutes les étapes du processus de planification et de mise en œuvre du PNA. Une participation significative des parties prenantes est essentielle pour garantir la pertinence, l'efficacité et la durabilité des initiatives d'adaptation aux changements climatiques, en permettant une meilleure prise en compte des besoins et des priorités des populations affectées.

Efficacité

Les activités menées dans le cadre du résultat 1 ont permis d'élaborer et de valider des documents essentiels, notamment le document de création du groupe de travail sur la recherche et les politiques (GTRP), le plan de recherche sur l'environnement et le changement climatique (PRECC) et la mise à jour des projections climatiques basées sur des modèles appropriés (AR5 RCP). En outre, un rapport sur l'analyse de la vulnérabilité en Basse, Moyenne et Haute Guinée a été élaboré et validé avec succès. Le groupe de travail recherche-politique (GTRP) a été mis en place et est opérationnel. Sa réunion inaugurale s'est concentrée sur la définition de son rôle dans la facilitation de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation sectorielles. En outre, les rapports sur l'analyse des risques et de la vulnérabilité au changement climatique dans les différentes régions de la Guinée et la hiérarchisation des options d'adaptation dans les secteurs clés ont été validés et sont accessibles. Quatre ateliers de consultation ont été organisés avec des institutions de recherche et des décideurs politiques. Des projections sur le changement climatique ont été réalisées, validées et un rapport a été produit et partagé comme outil d'apprentissage, y compris avec le secteur

privé. Les institutions de recherche et les ministères sectoriels ont bénéficié d'une formation et d'un encadrement sur l'ACVR. Des recommandations politiques ont été élaborées pour l'intégration de l'ACC dans la planification du développement et partagées avec les bureaux sectoriels de stratégie et de développement (BSD). Un rapport contenant un ensemble de critères et une méthodologie proposée pour l'établissement des priorités a été validé lors d'un atelier consultatif. En outre, un recueil d'options d'adaptation par secteur a été rédigé sur la base des activités précédentes. Un atelier national a été organisé pour valider les options d'adaptation, contribuant ainsi à la rédaction du document du PAN.

Dans le cadre du résultat 2, un manuel opérationnel a été élaboré pour le Comité national sur le changement climatique (CNCC), qui comprend des outils essentiels tels qu'un outil de suivi de projet, un plan de travail pluriannuel, un système de suivi de l'action climatique, un tableau de gestion et un système d'établissement de rapports. Ce manuel visait à rationaliser et à améliorer la coordination et le suivi des efforts d'adaptation au changement climatique au sein du CNCC.

La mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour l'adaptation au changement climatique est une autre réalisation importante dans le cadre du résultat 2. Ce cadre a été conçu pour s'aligner sur le système national de suivi et d'évaluation (DISE) du Plan national de développement économique et social (PNDES). En mettant en œuvre ce cadre, le projet visait à assurer un suivi, une évaluation et un rapport efficaces des activités d'adaptation conformément aux objectifs de développement nationaux.

Un rapport décrivant les projets et programmes liés au changement climatique a été produit, fournissant des informations précieuses pour une meilleure coordination des interventions et du financement liés au changement climatique.

Des lignes directrices techniques pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation sectorielles ont été rédigées avec succès en collaboration avec les parties prenantes concernées, établissant un cadre pour une intégration efficace de l'ACC.

Un cadre de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique a été établi en conformité avec le cadre national de suivi et d'évaluation, en utilisant des données provenant de diverses sources. Ce cadre renforce les mécanismes de suivi et d'évaluation des efforts d'adaptation au changement climatique.

Le résultat 3 était consacré à l'appui au Fonds pour l'environnement et le capital naturel (FECAN) et au Réseau environnement bauxite (REB). Les progrès du FECAN ont été importants, avec l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan d'action de mobilisation pour les années 2024-2026. La note méthodologique de la mission a été validée et la collecte et le traitement des données sont bien avancés. Un consultant a achevé la mission de terrain en Guinée et travaille actuellement sur la version provisoire du plan stratégique. Il s'agit d'une étape cruciale pour assurer un financement durable des efforts d'adaptation au changement climatique.

En outre, le REB a bénéficié d'un renforcement de ses capacités, notamment grâce à des sessions de formation destinées à des acteurs privés clés tels que des sociétés minières, des entreprises agro-industrielles et des institutions financières. Ces initiatives de renforcement des capacités ont mis l'accent sur l'approche des solutions basées sur la nature et ont facilité la mise en place d'une plateforme de consultation fonctionnelle appelée PRACC (Plateforme régionale pour l'adaptation au changement climatique). La PRACC sert d'espace de collaboration entre les sociétés minières du REB, le Comité national du

changement climatique (CNCC) et les communautés de Boké, favorisant le dialogue et la coopération pour des stratégies efficaces d'adaptation au climat.

Une réalisation essentielle du résultat 3 a été la rédaction et la validation d'un rapport d'évaluation institutionnelle. Ce rapport a probablement fourni des informations précieuses sur le fonctionnement du Fonds pour l'environnement et le capital naturel (FECAN) et a proposé des recommandations pour l'optimiser en tant que mécanisme de financement de l'adaptation au changement climatique et pour générer des flux de revenus alternatifs.

En outre, le projet a organisé au moins cinq réunions de sensibilisation dans le cadre d'une campagne nationale. Ces réunions visaient à informer les décideurs, les parlementaires et le secteur privé sur le processus du PNA, les options d'adaptation et les mesures visant à mobiliser le soutien du secteur privé pour ces initiatives. En favorisant une meilleure compréhension de l'adaptation au changement climatique parmi les principales parties prenantes, ces réunions ont contribué à la création d'un consensus et d'une dynamique d'action.

Le projet a également organisé deux ateliers de formation de cinq jours pour les institutions minières, agroalimentaires et financières du REB. Ces ateliers ont été conçus pour améliorer les connaissances et les compétences des participants en matière de stratégies d'adaptation basées sur les écosystèmes et d'accès au financement climatique. Avec l'objectif d'assurer une représentation des sexes, ces sessions de formation ont ciblé 24 participants, leur permettant de jouer un rôle actif dans le renforcement de la résilience climatique au sein de leurs secteurs respectifs.

Enfin, la stratégie à faible émission de carbone n'a pas été réalisée. La DNPNC avait dit que ce n'était pas la peine et que cette activité sera réalisée par la Banque Mondiale.

La matrice suivante donne une situation des résultats du projet par rapport à la planification :

Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Valeur à la fin du projet	Notation	Commentaire
Indicateur 1 : Un groupe de travail recherche-politique (GTRP) a été créé et est opérationnel.	Absence de programme de recherche pour soutenir la planification et l'adaptation au niveau national,	Un GTRP fonctionnel est mis en place	Un GTRP a été mis en place, il en est à ses débuts mais la durabilité de ses actions pourrait être compromise à la fin du projet.		Cette activité est achevée pour cette 1 ^{ère} phase du PNA, le GTRP a joué son rôle en facilitant l'élaboration du Guide d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation sectorielles.
Indicateur 2 : Base de données sur les projections climatiques actualisées pour la Guinée	Les projections climatiques existantes remontent à 2001 et sont basées sur les scénarios SRES	Disposer de projections climatiques à jour pour la Guinée	Une base de données avec des projections climatiques à jour a été mise en place		Le projet a pu mettre à jour les projections climatiques et leurs impacts potentiels. Ces projections ont été validées par les parties prenantes et l'exercice a été positivement apprécié
Indicateur 3 : Mesures d'adaptation dans l'agriculture, l'élevage et la sylviculture	Absence d'évaluations approfondies des risques climatiques et de la vulnérabilité en réponse aux priorités du PNDES dans les secteurs socio-économiques clés	Disposer d'un plan complet qui identifie les mesures d'adaptation dans l'agriculture, l'élevage et la sylviculture	Le travail a été fait pour l'agriculture et l'élevage mais la sylviculture a été laissée de côté à cause d'un manque de vigilance lors de la conception des termes de référence et la mise en œuvre de la mission		Ce résultat est partiellement atteint à cause du manque de la non-inclusion de la sylviculture dans l'étude d'identification des moyens d'adaptation
Indicateur 4 : Types et nombre de mécanismes développés pour une meilleure coordination des interventions en matière de	Le comité national sur le climat (CNC) ne remplit pas son mandat	Rendre opérationnel le Comité national sur le climat (CNC), qui	Un comité National changement climatique a été créé par le gouvernement. Les membres de ce comité		Cette activité a été complétée. À la place du CNCC, le projet a travaillé avec secrétaire exécutif du CNCC nommé par Décret et les points focaux climat des départements ministériels. A rappeler que les membres du CNCC proviennent

Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Valeur à la fin du projet	Notation	Commentaire
changement climatique	d'intégration du climat dans les politiques sectorielles.	coordonnera la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, la Direction nationale de l'environnement faisant office de secrétariat.	ont été nommés.		entièrement de ce groupe. La décision de travailler avec les PF climat a été adoptée ensemble par la DNPNC, le PNUD et la le SE du CNCC.
Indicateur 5 : Nombre de lignes directrices sur l'intégration de l'ACC dans la planification et la budgétisation sectorielles et locales.	L'ACC n'est pas été prise en compte dans le manuel de procédures du PPBSE. Les nouvelles lignes directrices PDL intégrant l'ACC ont été rédigées mais n'ont pas encore été testées.	Prise en compte de l'ACC dans le manuel de procédures du PPBSE.	Deux communes ont intégré les notions d'ACC dans leurs PDL avec l'appui du projet.		Cette activité est terminée. La mission du projet était de tester le niveau d'intégration de l'ACC dans les PDL. Cela a été fait. De plus au niveau national, le projet a travaillé avec la Direction Nationale des Plan et Perspectives et avec la Direction Nationale des Investissement Publique afin de garantir la prise en compte de l'ACC dans manuel PPBSE. Le Guide d'intégration a été élaboré et validé
Indicateur 6 : Nombre de nouveaux PDL et plans annuels d'investissement (PIA) testés.	Aucun test n'a été fait au moment du démarrage du projet	En collaboration avec l'Association Nationale des Communes de Guinée (ANCG) et la Direction Nationale du Développement Local (DNDL),	Test de la mise en œuvre de la prochaine génération de PDL et de Plans Annuels d'Investissement (PIA) dans les communes rurales de Sabadou Baranama (préfecture		Formation sur la nouvelle génération de PDL Et test dans les deux communes complétées

Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Valeur à la fin du projet	Notation	Commentaire
		tester la mise en œuvre du nouveau PDL et des Plans Annuels d'Investissement (PIA) et fournir aux autorités locales des informations sur la finance climatique	de Kankan) et de Tyro (préfecture de Faranah).		
Indicateur 7 : Un cadre de suivi et d'évaluation de l'ACC conforme au cadre national de suivi et d'évaluation de l'adaptation au changement climatique, ventilé par sexe.	Absence de suivi et d'évaluation de l'ACC au niveau national, sectoriel ou local	Établir un cadre de suivi et d'évaluation de l'ACC conformément au cadre national de suivi et d'évaluation, en utilisant les données recueillies aux points 1.2.1 et 1.2.2, sous la direction de la DNE et du COSIE, et en étroite collaboration avec l'Institut national de la statistique (INS), les BSD	<p>Un cadre de suivi et d'évaluation pour l'adaptation au changement climatique est développé et validé.</p> <p>Les métadonnées des indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique d'adaptation au changement climatique sont élaborées et validées.</p> <p>La collecte des données a été réalisée avec la participation effective de la DNE (actuelle DNPNC), du COSIE (actuelle CNSOE), de l'INS</p>		Cette activité a été complétée. Le cadre de Suivi évaluation est disponible et les principales parties prenantes ont été formées sur son contenu.

Indicateur	Situation de référence	Cible à la fin du projet	Valeur à la fin du projet	Notation	Commentaire
		concernés et le GTRP			
Indicateur 8 : Un plan stratégique pour mobiliser des financements pour l'adaptation au changement climatique (ACC).	Le Fonds pour l'environnement et le capital naturel (FECAN) ne finance pas d'actions spécifiques d'adaptation.	3.1.1 En collaboration avec le RPWG (1.1.1) et le CNC (2.1.1), réaliser une évaluation institutionnelle du Fonds pour l'environnement et le capital naturel (FECAN) et proposer des recommandations pour en faire un mécanisme de financement de l'ACC et des revenus alternatifs	Activité réalisée		Cette activité est entièrement terminée : le FECAN dispose d'un PS qui identifie les modes de financement de l'ACC possibles. Le REB a également son plan d'action avec identification claire des modes de financement avec la FECAN

Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet

L'objectif du PNA était « d'accroître les capacités d'adaptation de la Guinée à faire face aux impacts des changements climatiques grâce à la mise en place de mécanismes de recherche et de partenariats publics et privés qui facilitent l'intégration et le financement de l'adaptation aux changements climatiques ». Cependant, malgré les efforts entrepris, plusieurs obstacles entravent encore la réalisation de cet objectif. Cette analyse examine en détail ces obstacles et propose des pistes pour les surmonter.

Manque de financement adéquat : L'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs du PNA en Guinée est le manque de financement adéquat. Bien que des fonds aient été alloués pour soutenir les activités d'adaptation, ces ressources sont insuffisantes pour répondre pleinement aux besoins du pays. De plus, la mobilisation de financements supplémentaires auprès des bailleurs de fonds internationaux peut être complexe et chronophage, ce qui retarde la mise en œuvre des projets.

Capacités institutionnelles limitées : Un autre obstacle majeur est le manque de capacités institutionnelles pour la mise en œuvre efficace du PNA. Les institutions gouvernementales chargées de coordonner et de superviser les activités d'adaptation manquent souvent de ressources humaines qualifiées et de compétences techniques nécessaires. Cela limite leur capacité à planifier, mettre en œuvre et évaluer les initiatives d'adaptation de manière efficace et efficiente.

Fragmentation des politiques et des initiatives : La fragmentation des politiques et des initiatives est également un obstacle significatif à la réalisation des objectifs du PNA. En Guinée, les actions d'adaptation sont souvent menées de manière isolée, sans coordination ni intégration avec d'autres secteurs de développement. Cette approche fragmentée entrave la cohérence et l'efficacité des interventions, et limite leur impact à long terme sur la résilience du pays aux changements climatiques.

Faible sensibilisation et engagement des parties prenantes : Bien que des efforts aient été faits, dans ce sens, un autre défi majeur est le manque de sensibilisation et d'engagement des parties prenantes, y compris les communautés locales, la société civile et le secteur privé. La sensibilisation aux enjeux des changements climatiques et aux mesures d'adaptation est souvent limitée, ce qui réduit la volonté politique et le soutien financier pour les initiatives d'adaptation. De plus, le manque d'engagement des parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des projets peut compromettre leur pertinence et leur efficacité.

Vulnérabilité aux chocs économiques et politiques : La Guinée est également confrontée à des défis économiques et politiques qui compromettent la mise en œuvre réussie du PNA. Les chocs économiques, tels que les fluctuations des prix des matières premières, ont réduit la disponibilité des ressources financières pour les initiatives d'adaptation. De même, l'instabilité politique et les conflits sociaux perturbent les activités de développement et compromettent la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les politiques et les programmes d'adaptation.

Durabilité

Dans le cadre du Projet PNA en Guinée, l'analyse de la durabilité est essentielle pour évaluer les risques potentiels qui pourraient compromettre la pérennité des efforts d'adaptation aux changements climatiques. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte, notamment les risques financiers, socio-économiques, institutionnels, de gouvernance et environnementaux.

i. Risques financiers pour la durabilité

Les risques financiers sont parmi les principaux défis pour la durabilité des projets d'adaptation climatique. Dans le cadre du Projet PNA, des risques financiers peuvent survenir en raison de l'instabilité économique, des fluctuations des financements internationaux ou de l'insuffisance des ressources budgétaires nationales. La dépendance à long terme à l'égard de financements externes pourrait compromettre la pérennité des initiatives d'adaptation, car ces fonds pourraient ne pas être disponibles de manière constante sur le long terme. Il est donc crucial de développer des mécanismes de financement durables, tels que la mobilisation de ressources nationales et la promotion de partenariats public-privé, pour atténuer les risques financiers et assurer la continuité des efforts d'adaptation.

ii. Risques socio-économiques pour la durabilité

Les risques socio-économiques peuvent également menacer la durabilité des projets d'adaptation. En Guinée, ces risques pourraient inclure des facteurs tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les inégalités sociales et l'accès limité aux services de base. Ces défis socio-économiques peuvent compromettre la capacité des communautés à s'adapter aux changements climatiques et à maintenir les mesures d'adaptation à long terme. Pour renforcer la durabilité, il est nécessaire d'adopter une approche holistique qui intègre les dimensions sociales et économiques de l'adaptation. Cela pourrait impliquer la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités, le développement de moyens de subsistance durables et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans les communautés les plus vulnérables.

iii. Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité

Les risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance peuvent également influencer la durabilité des initiatives d'adaptation. En Guinée, cela pourrait se manifester par une faible capacité institutionnelle, des lacunes dans la coordination intersectorielle, des niveaux élevés de corruption et une faible participation des parties prenantes. Ces facteurs peuvent entraver la mise en œuvre efficace des mesures d'adaptation et compromettre leur durabilité à long terme. Pour atténuer ces risques, il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles, d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la participation inclusive des parties prenantes à tous les niveaux de la prise de décision.

iv. Risques environnementaux pour la durabilité

Enfin, les risques environnementaux doivent également être pris en compte pour assurer la durabilité des initiatives d'adaptation. En Guinée, ces risques pourraient inclure la dégradation des écosystèmes, la perte de biodiversité, la déforestation et la pollution de l'air et de l'eau. Ces menaces environnementales peuvent compromettre la résilience des écosystèmes et rendre les communautés plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Pour promouvoir la durabilité, il est impératif de mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des ressources naturelles, de restaurer les écosystèmes dégradés et de renforcer la résilience des communautés face aux chocs environnementaux.

Innovation dans les domaines de résultats

L'innovation joue un rôle crucial dans la réussite et la durabilité des résultats du PNA. Dans le cadre de ce projet ambitieux, plusieurs domaines ont bénéficié d'approches innovantes, contribuant ainsi à renforcer la résilience aux changements climatiques et à promouvoir le développement durable.

Tout d'abord, l'innovation a été au cœur de la conception des stratégies d'adaptation. Les experts ont développé des approches novatrices pour identifier les principales vulnérabilités et priorités d'adaptation, en utilisant des outils de modélisation avancés et des techniques de collecte de données géospatiales. Ces méthodes ont permis une analyse approfondie des risques climatiques et une identification précise des mesures d'adaptation les plus efficaces et les mieux adaptées aux contextes locaux.

De plus, l'innovation a été intégrée dans la mise en œuvre des actions d'adaptation. Des solutions novatrices ont été développées pour renforcer la résilience des communautés vulnérables aux effets du changement climatique. Par exemple, des projets pilotes ont été lancés pour tester de nouvelles technologies agricoles, telles que l'agroforesterie ou l'irrigation intelligente, visant à accroître la productivité agricole tout en préservant les ressources naturelles et en atténuant les effets des sécheresses et des inondations.

Par ailleurs, l'innovation a également été mise en avant dans la sensibilisation et l'éducation des populations sur les enjeux climatiques et les mesures d'adaptation. Des campagnes de communication novatrices ont été élaborées, utilisant des médias traditionnels et des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour atteindre un large public et encourager l'adoption de comportements plus durables et résilients face au changement climatique.

Enfin, l'innovation a été cruciale dans le suivi et l'évaluation des résultats du PNA. Des systèmes de surveillance innovants ont été développés pour collecter des données en temps réel sur les impacts des actions d'adaptation, permettant ainsi une évaluation continue de l'efficacité des mesures mises en œuvre et une adaptation rapide aux changements de contexte.

Résultats inattendus, tant positifs que négatifs

Dans le cadre du PNA, plusieurs résultats inattendus, à la fois positifs et négatifs, ont émergé, reflétant les complexités et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de projets d'adaptation au changement climatique.

Tout d'abord, parmi les résultats positifs inattendus, on note une plus grande prise de conscience et mobilisation des communautés locales face aux défis du changement climatique. Les initiatives lancées dans le cadre du PNA ont permis de sensibiliser les populations aux risques climatiques et de les mobiliser pour prendre des mesures d'adaptation.

De plus, le PNA a permis de renforcer les capacités institutionnelles et techniques dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. La formation des acteurs locaux, des agents de développement et des décideurs a contribué à améliorer la gestion des risques climatiques et à intégrer des considérations d'adaptation dans les politiques et programmes de développement.

Cependant, malgré ces résultats positifs, le PNA en Guinée a également été confronté à des défis inattendus et à des résultats négatifs. Parmi ceux-ci, on peut citer la persistance de certains obstacles structurels et institutionnels qui ont entravé la mise en œuvre efficace des projets d'adaptation. Des retards dans la mobilisation des ressources, des lacunes dans la coordination interinstitutionnelle et des faiblesses dans les mécanismes de gouvernance ont souvent compromis les progrès réalisés.

Appropriation par le pays

Le PNA est apparu comme un outil clé pour aider la Guinée à s'adapter aux effets du changement climatique et à renforcer sa résilience. Le PNA a été élaboré avec la participation active de diverses parties prenantes, y compris le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les communautés locales. Cette approche participative a permis une meilleure compréhension des défis spécifiques auxquels le pays est confronté en matière d'adaptation et a favorisé un sentiment d'appropriation du processus par les acteurs nationaux.

Depuis la mise en œuvre du PNA, la Guinée a intensifié ses efforts pour lutter contre les changements climatiques à travers différentes initiatives. Sur le plan politique, le pays a adopté des stratégies et des plans d'action nationaux pour l'adaptation, intégrant les objectifs de développement durable et les engagements internationaux en matière de climat. Sur le plan opérationnel, des mesures concrètes ont été prises pour renforcer la résilience des communautés, protéger les écosystèmes fragiles et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

Par exemple, des programmes de reboisement ont été lancés pour restaurer les forêts dégradées et lutter contre la déforestation, qui contribue à la fois à atténuer les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique. Des initiatives de gestion de l'eau ont également été mises en place pour améliorer l'accès à l'eau potable et réduire les risques liés aux inondations et à la sécheresse dans les zones vulnérables.

En outre, la mobilisation des ressources nationales et internationales pour soutenir les actions d'adaptation au changement climatique s'est renforcée après la mise en œuvre du PNA. La Guinée a bénéficié de financements et de partenariats internationaux pour appuyer ses efforts d'adaptation, notamment par le biais du Fonds pour l'Adaptation, du Fonds Vert pour le Climat et d'autres mécanismes de financement climatique.

Cependant, malgré les progrès réalisés, des défis subsistent dans la mise en œuvre des actions d'adaptation en Guinée. Les contraintes financières, les faiblesses institutionnelles et les pressions exercées par d'autres priorités de développement peuvent entraver la pleine réalisation des objectifs d'adaptation.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Le PNA reconnaît l'importance de promouvoir l'égalité des sexes et de renforcer le rôle des femmes dans la lutte contre les changements climatiques, compte tenu de leur rôle central dans la gestion des ressources naturelles et de leur vulnérabilité accrue aux impacts du changement climatique.

Dans le cadre du PNA, des actions spécifiques ont été entreprises pour promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes dans les initiatives d'adaptation. Tout d'abord, le processus d'élaboration du PNA a été inclusif et participatif, offrant aux femmes la possibilité de contribuer activement à l'identification des priorités d'adaptation et à la conception des stratégies. Cela a permis de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et de garantir leur représentation dans les processus de prise de décision.

De plus, le PNA a intégré une approche genre dans la mise en œuvre des actions d'adaptation, en veillant à ce que les femmes bénéficient également des mesures d'atténuation et de renforcement de la résilience. Par exemple, des programmes de formation et de renforcement des capacités ont été mis en place pour permettre aux

femmes de participer activement à la gestion des ressources naturelles, à la gestion des risques climatiques et à la prise de décision au niveau local à travers les sensibilisations. Enfin, le PNA a encouragé la participation active des femmes dans les processus de gouvernance et de planification liés à l'adaptation, en favorisant leur représentation dans les organes de prise de décision et les initiatives de dialogue communautaire. Cela renforce la voix des femmes dans les discussions sur les politiques et les programmes liés à l'adaptation, et contribue à garantir que leurs préoccupations et leurs besoins spécifiques soient pleinement pris en compte.

6. Conclusions et recommandations

Conclusions

Le PNA en Guinée a représenté un jalon crucial dans les efforts du pays pour renforcer sa résilience face aux changements climatiques. En examinant en détail les réalisations du projet, il est possible de mettre en lumière les points forts ainsi que les défis rencontrés tout au long de sa mise en œuvre.

Premièrement, le PNA a réussi à renforcer de manière significative les capacités nationales en matière de planification et d'adaptation aux changements climatiques. Grâce à une approche participative et inclusive, le projet a mobilisé efficacement les parties prenantes et les acteurs locaux. Des consultations régulières ont été organisées pour garantir que les besoins et les priorités des communautés locales étaient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des actions d'adaptation. Cela a permis une meilleure compréhension des défis spécifiques auxquels sont confrontées différentes régions du pays et a facilité l'identification de solutions adaptées à leurs besoins uniques.

De plus, le PNA a renforcé la coordination entre les différents ministères et organismes gouvernementaux, ce qui a favorisé une meilleure intégration de l'adaptation dans les politiques et les plans de développement nationaux. Les efforts de coordination ont permis d'éviter les chevauchements et les duplications d'efforts, garantissant ainsi une utilisation efficace des ressources disponibles. En outre, le projet a encouragé la collaboration entre le gouvernement et les partenaires de développement, ce qui a permis de mobiliser des ressources financières supplémentaires pour soutenir les actions d'adaptation à long terme en Guinée.

Cependant, malgré ces réalisations, le projet a également été confronté à plusieurs défis qui ont entravé sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, les retards dans la réalisation des activités planifiées ont été un problème majeur. Ces retards étaient souvent dus à des contraintes budgétaires et à des capacités limitées, ce qui a rendu difficile la réalisation des objectifs dans les délais impartis. De plus, des lacunes ont été observées dans la collecte et l'analyse des données, ce qui a limité la capacité d'évaluer pleinement l'impact des actions d'adaptation mises en œuvre. Ces lacunes ont également rendu difficile la prise de décisions éclairées sur les mesures à prendre pour renforcer la résilience aux changements climatiques.

Le manque de coordination entre les différentes parties prenantes et les niveaux de gouvernement a également été un défi majeur pour la mise en œuvre efficace du projet. Les différences dans les priorités et les intérêts des différents acteurs ont parfois conduit à des conflits et à des retards dans la prise de décisions importantes. De plus, le manque de coordination a rendu difficile l'alignement des efforts de tous les acteurs impliqués dans le projet, ce qui a entravé la réalisation des objectifs fixés.

Les actions d'adaptation mises en œuvre ont contribué à réduire la vulnérabilité des communautés dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles. Par le biais de mesures telles que la promotion de techniques agricoles résilientes au climat et la mise en place de systèmes de gestion des ressources en eau, le projet a permis d'améliorer la capacité des communautés à faire face aux effets des changements climatiques, réduisant ainsi les pertes économiques et humaines associées aux événements climatiques extrêmes.

De plus, le projet SAP et dans une certaine mesure le projet PNA ont joué un rôle crucial dans le renforcement des capacités locales en matière de surveillance et d'alerte précoce. Grâce à la mise en place de systèmes de surveillance météorologique et de diffusion d'alertes aux communautés, le projet a contribué à réduire les risques liés aux événements climatiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes. Cette amélioration de la capacité de réponse aux crises climatiques a permis de réduire les pertes économiques et humaines, tout en renforçant la résilience des communautés locales.

Cependant, malgré ces réalisations, des défis persistent en ce qui concerne la durabilité à long terme des actions d'adaptation. Tout d'abord, les risques financiers demeurent une préoccupation majeure. La mobilisation continue des ressources financières nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des actions d'adaptation reste un défi, en particulier dans un contexte de ressources limitées et de priorités concurrentes. Il est essentiel de trouver des mécanismes de financement innovants et durables pour assurer la continuité des efforts d'adaptation à long terme.

En outre, les risques socio-économiques tels que la pauvreté et l'insécurité alimentaire continuent de menacer la capacité des communautés à faire face aux changements climatiques. Malgré les progrès réalisés, de nombreuses communautés demeurent confrontées à des défis persistants en matière d'accès aux ressources alimentaires et à des moyens de subsistance durables. Il est essentiel d'intégrer les considérations socio-économiques dans la conception et la mise en œuvre des actions d'adaptation, afin de garantir qu'elles répondent aux besoins réels des communautés les plus vulnérables.

Sur le plan institutionnel, des défis subsistent en ce qui concerne la gouvernance et la coordination entre les différentes parties prenantes. La mise en œuvre efficace des actions d'adaptation nécessite une coordination étroite entre les différents ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'une participation active des parties prenantes locales. Il est essentiel de renforcer les mécanismes de gouvernance et de coordination pour garantir une approche intégrée et cohérente de l'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, les risques environnementaux tels que la déforestation et la perte de biodiversité continuent de menacer la résilience écologique de la Guinée face aux changements climatiques. Il est crucial d'adopter des approches durables de gestion des ressources naturelles et de conservation de l'environnement pour atténuer ces risques et renforcer la résilience écologique du pays.

En conclusion, le Projet PNA en Guinée a réalisé des progrès significatifs dans le renforcement de la résilience aux changements climatiques. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir la durabilité à long terme des actions d'adaptation. Cela nécessitera une mobilisation continue des ressources financières, une coordination efficace entre les parties prenantes et une intégration plus étroite de l'adaptation dans les politiques et les plans de développement nationaux. Avec un engagement renouvelé et une approche holistique, il est possible de renforcer la résilience de

la Guinée aux impacts des changements climatiques et de garantir un avenir durable pour tous.

Recommandations

Renforcement des mécanismes de mobilisation des ressources financières : Il est impératif de développer des mécanismes innovants et durables pour mobiliser des ressources financières suffisantes afin de soutenir la mise en œuvre continue des actions d'adaptation. Cela pourrait inclure l'exploration de partenariats public-privé, le développement de fonds climatiques nationaux et régionaux, ainsi que la recherche de financements internationaux supplémentaires.

Importance : Elevée

Priorité : Haute

Responsable : MEDD

Amélioration de la collecte et de l'analyse des données : Il est nécessaire de renforcer les capacités en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données pour évaluer pleinement l'impact des actions d'adaptation mises en œuvre. Cela permettra de mieux comprendre les tendances climatiques locales, d'identifier les vulnérabilités spécifiques et d'évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation.

Importance : Elevée

Priorité : Haute

Responsable : MEDD

Renforcement de la coordination entre les parties prenantes : Il est essentiel de renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des actions d'adaptation. Cela pourrait être réalisé en établissant des mécanismes de coordination formels, en organisant régulièrement des réunions de concertation et en favorisant un échange d'informations transparent entre les acteurs gouvernementaux, la société civile, le secteur privé et les communautés locales.

Importance : Elevée

Priorité : Haute

Responsable : MEDD

Intégration des considérations socio-économiques : Les actions d'adaptation doivent être conçues de manière à répondre aux besoins réels des communautés les plus vulnérables et à réduire les risques socio-économiques associés aux changements climatiques. Cela pourrait impliquer la mise en œuvre de programmes de développement économique inclusifs, la promotion de l'emploi durable et la garantie d'un accès équitable aux ressources alimentaires et aux services de base.

Importance : Elevée

Priorité : Haute

Responsable : PNUD

Renforcement des capacités institutionnelles : Il est crucial de renforcer les capacités institutionnelles des ministères et organismes gouvernementaux chargés de la mise en œuvre des actions d'adaptation. Cela pourrait inclure la formation du personnel, le

renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation, ainsi que la mise en place de structures de gouvernance efficaces pour coordonner les efforts d'adaptation à tous les niveaux.

Importance : Elevée

Priorité : Haute

Responsable : PNUD

Renforcement de la sensibilisation et de l'éducation : Il est important de sensibiliser les communautés locales aux enjeux liés aux changements climatiques et de renforcer leurs capacités à s'adapter aux risques climatiques. Cela pourrait être réalisé par le biais de programmes éducatifs, de campagnes de sensibilisation et de formations sur les pratiques d'adaptation appropriées.

Importance : Elevée

Priorité : Moyenne

Responsable : MEDD

Leçons apprises

Au terme de cette évaluation, les leçons suivantes ont été tirées :

1. **Importance de la mobilisation des ressources financières** : La mobilisation de ressources financières suffisantes et durables est cruciale pour la mise en œuvre des actions d'adaptation aux changements climatiques en Guinée. Le projet a mis en évidence les défis liés à la dépendance des financements externes, souvent instables. Il est essentiel de diversifier les sources de fonds, en développant des mécanismes innovants de financement, tels que des fonds climatiques nationaux et régionaux, et en renforçant la capacité des institutions nationales à élaborer des propositions de financement compétitives.
2. **Renforcement des capacités institutionnelles** : Les capacités institutionnelles limitées constituent un obstacle majeur à la mise en œuvre efficace des projets d'adaptation en Guinée. Le projet a révélé que de nombreuses institutions gouvernementales manquent de ressources humaines qualifiées et de compétences techniques nécessaires. Investir dans le renforcement des capacités institutionnelles est essentiel, incluant des programmes de formation continue, des ateliers de renforcement des compétences techniques et le développement de partenariats avec des institutions de recherche.
3. **Coordination et intégration des politiques** : La fragmentation des politiques et des initiatives entrave l'efficacité des interventions climatiques en Guinée. Le projet a montré que les actions d'adaptation sont souvent menées de manière isolée. Il est crucial d'établir des mécanismes formels de coordination intersectorielle, incluant la création de comités de coordination multi-acteurs, l'élaboration de plans d'action intégrés et l'organisation de réunions régulières de concertation entre les différents ministères et parties prenantes.
4. **Participation et engagement des parties prenantes** : La participation limitée des parties prenantes compromet la pertinence et l'efficacité des projets d'adaptation. Le projet a révélé que l'engagement des communautés locales, de la société civile et du secteur privé est souvent insuffisant. Il est crucial d'impliquer activement toutes les parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre des projets d'adaptation, incluant des consultations publiques et des mécanismes de retour d'information pour garantir que les besoins et priorités des communautés locales soient pris en compte.

5. **Gestion des risques et adaptabilité** : La gestion proactive des risques et l'adaptabilité sont essentielles pour surmonter les imprévus lors de la mise en œuvre des projets d'adaptation. Le projet a mis en évidence l'importance de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux pour identifier et gérer les risques en temps opportun. Il est important d'adopter une approche flexible permettant de réorienter les ressources et les efforts en réponse à de nouvelles informations ou à des conditions imprévues.
6. **Approche basée sur les données** : Une collecte et une analyse de données robustes sont essentielles pour évaluer l'impact des actions climatiques et informer les décisions stratégiques. Le projet a souligné l'importance de renforcer les systèmes de collecte et d'analyse de données pour améliorer la transparence et la responsabilité. Il est crucial de mettre en place des indicateurs de performance clairs et de suivre régulièrement les progrès par rapport à ces indicateurs, améliorant ainsi la prise de décisions éclairées.
7. **Sensibilisation et éducation** : La sensibilisation et l'éducation des communautés locales sont essentielles pour promouvoir l'adaptation aux changements climatiques. Le projet a montré que l'augmentation des connaissances et des compétences des populations locales peut améliorer leur résilience face aux impacts climatiques. Il est important de développer des programmes de sensibilisation et de formation ciblés pour accroître la compréhension des enjeux climatiques et des pratiques d'adaptation.
8. **Intégration du genre** : L'intégration des considérations de genre est cruciale pour garantir que les initiatives d'adaptation bénéficient également aux femmes et répondent à leurs besoins spécifiques. Le projet a démontré que l'approche inclusive et participative permet une meilleure représentation des femmes dans les processus de prise de décision et assure que leurs perspectives et leurs besoins sont pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des actions d'adaptation.

7. Annexes

Termes de référence

1. INTRODUCTION

Il s'agit des termes de référence (TdR) pour l'évaluation finale (EF) du projet financé par le GCF/FVC et soutenu par le PNUD intitulé « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée » (PIMS ID 6044/ GIN-RS-002 ID) mis en œuvre par le PNUD. Le projet a démarré le 17 décembre 2020 et se trouve à sa 3ème année de mise en œuvre. Ces TdR définissent les attentes à l'égard de l'évaluation finale.

2. CONTEXTE ET CONTEXTE DU PROJET

La Guinée subit de plein fouet les impacts socio-économiques induites par son exposition à diverses menaces graves liées aux changements climatiques. L'élévation du niveau de la mer, les sécheresses, les inondations et la perturbation des régimes pluviométriques et fluviaux ne sont que quelques-uns des phénomènes provoqués par les changements climatiques, qui exercent une pression sur les secteurs à haut risque tels l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les ressources en eau et la gestion intégrée des zones côtières⁴. Le fait que la Guinée ait été l'épicentre de l'épidémie de maladie à virus Ebola apparue en 2013, un événement dont le pays ne s'est pas encore entièrement remis à ce jour, aggrave sa vulnérabilité face aux changements climatiques et la charge que cela représente pour les ressources du pays.

La Guinée s'est engagée dans le processus d'adaptation aux changements climatiques en élaborant des politiques et des programmes destinés à faire face à ces risques. Sa contribution déterminée au niveau national (CDN, 2015) favorise le développement économique durable et l'adaptation aux changements climatiques, notamment pour ce qui concerne : a) la préservation et la restauration des ressources en eau ; b) la protection et la gestion des écosystèmes, en particulier dans les zones côtières et c) la sécurité alimentaire des communautés rurales assurée grâce à des techniques agro-sylvo-pastorales résilientes face aux changements climatiques. Au titre de son quatrième pilier fondateur portant sur la « Gestion durable du capital naturel », le Plan national de développement économique et social (PNDES) de cinq (05) ans vise à renforcer la résilience face aux catastrophes ainsi que l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de ses résultats stratégiques. En outre, la Vision Guinée 2040 cherche à instaurer un développement économique qui considère l'environnement comme un atout dans la lutte contre la pauvreté.

Étant donné l'ampleur des effets potentiels associés aux changements climatiques, des actions supplémentaires s'imposent. Le Gouvernement a récemment formulé des recommandations (Seconde communication nationale, PNDES) pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de développement. Cela garantirait que des mesures appropriées et opportunes soient incorporées dans ces politiques par le biais des mécanismes nationaux de planification et de budgétisation existants. Pour y parvenir, des efforts importants doivent être déployés en vue de s'assurer que les politiques et les mesures d'adaptation sont alignées et intégrées dans la Vision Guinée 2040 et le PNDES. Sur la base des consultations des parties prenantes et des bilans des inventaires réalisés en 2016 et 2018, il a été établi que les principaux obstacles à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et au financement des mesures d'adaptation à long terme en

⁴ République de Guinée, Seconde communication nationale à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), juillet 2018

Guinée sont : i) l'inexistence de liens entre recherche et élaboration de politiques pour éclairer les processus de prises de décisions ; ii) les faiblesses et/ou la fragmentation des mécanismes de coordination, de suivi-évaluation et de financement établis ; iii) l'absence d'adaptation dans les procédures de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBSE) et iv) le manque d'implication du secteur privé dans l'effort d'adaptation.

Ces difficultés limitent l'intégration effective de l'adaptation dans la planification du développement et exercent une incidence négative sur la durabilité des programmes d'adaptation au-delà de la durée des projets individuels.

Le projet proposé vise à surmonter ces obstacles. Son objectif est d'accroître les capacités d'adaptation de la Guinée pour faire face aux effets des changements climatiques en créant des liens entre recherche et politiques afin de parvenir à une prise de décisions éclairées et en mettant à profit les possibilités offertes par le financement public et le secteur privé. Cet objectif sera atteint grâce aux effets suivants :

Effet 1. Les liens entre recherche et politiques et la base des connaissances en vue d'éclairer la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation sont renforcés.

Effet 2. L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques est facilitée par le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

Effet 3. Le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé sont élargis en vue de soutenir le financement de l'adaptation aux changements climatiques.

Les bénéficiaires du projet sont notamment : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEEF) ; le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ; la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique (DNPNC) ; les Bureaux de stratégie et de développement (BSD) sectoriels ; les différents instituts de recherche ; le Centre d'observation, de surveillance et d'informations environnementales (COSIE) ; l'Institut national de la statistique (INS) ; le Fonds pour l'Environnement et le Capital Naturel (FECN) ; le Réseau environnement bauxite (REB) ; les organisations de la société civile ; les municipalités et Guinée-Écologie.

Alors que le projet proposé vise à éliminer les entraves qui font actuellement obstacle à la planification efficace de mesures d'adaptation, un projet pour le suivi sera soumis pour combler les lacunes identifiées au cours de cette phase et élaborer le document du Plan national d'adaptation (PNA) de la Guinée. La deuxième phase sera élaborée en tenant compte des résultats de la première phase, notamment en ce qui concerne la consolidation des évaluations existantes des risques et de la vulnérabilité climatique ainsi que l'établissement des priorités quant aux options d'adaptation dans les secteurs prioritaires de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et des ressources côtières et hydriques. La deuxième phase prévue intégrera en outre l'orientation stratégique du Gouvernement dans la promotion de villes durables, de villes propres et d'une économie bleue faisant l'objet d'une stratégie nationale en cours d'élaboration afin de parvenir à une prise de décisions éclairées et en mettant à profit les possibilités offertes par le financement public et le secteur privé.

Le projet a un budget total de 1 502 043 USD \$US. Il contribue à l'ODD 13 et est aligné aux priorités nationales PNDES 2016-2020, aux plans cadres des nations unies pour l'aide au développement (PNUAD 2018-2022), aux plans stratégiques du PNUD (PS 2018-2021, PS 2022-2015), aux documents de programme pays du PNUD Guinée (CPD 2018-2022) et à la signature de solutions du PNUD (Environnement).

La pandémie de Covid-19 en Guinée a démarré officiellement le 12 mars 2020. Des mesures de prise en charge sont édictées et sont en train d'être mises en œuvre malgré les difficultés que traverse le pays. Un plan d'urgence national dynamique a été élaboré à cet effet pour apporter des mesures d'accompagnement.

Les mesures restrictives notamment la limitation des déplacements, le regroupement de personnes (ateliers) a impacté la réalisation de certaines activités du projet.

3. OBJECTIFS ET BUT DE L'ÉVALUATION

Le rapport de l'EF évaluera la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était attendu, et tirera des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéficiaires de ce projet, et aider à l'amélioration générale de la programmation du PNUD et du GCF. Le rapport du FE favorise la responsabilité et la transparence et évalue l'étendue des réalisations du projet.

Lors de l'évaluation de la mise en œuvre du projet et de son alignement sur les obligations de la FAA et le document de projet du PNUD, l'évaluation du projet doit se faire conformément aux critères d'évaluation suivants des [directives d'évaluation du PNUD](#), des [termes de référence de l'unité d'évaluation du GCF](#) (GCF/B.06/06) et de la [politique d'évaluation du GCF](#), ainsi que des [conseils](#) fournis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et des directives d'évaluation du PNUD. Des critères d'évaluation supplémentaires peuvent être évalués, le cas échéant.

1. Pertinence, efficacité et efficience
2. Gestion adaptative
3. Participation des parties prenantes
4. Suivi et évaluation
5. Supervision de l'Autorité Nationale Désignée (AND) et exécution de l'Agence exécutante (AE)
6. Gestion des risques, y compris les normes sociales et environnementales
7. Cohérence dans la mise en œuvre du financement du climat avec d'autres entités multilatérales
8. Équité entre les hommes et les femmes
9. Durabilité
10. Appropriation du pays
11. Caractère innovant dans les domaines de résultats - mesure dans laquelle les interventions peuvent conduire à un changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique.
12. Réplication et extensibilité - la mesure dans laquelle les activités peuvent être étendues à d'autres endroits du pays ou reproduites dans d'autres pays (ce critère, qui est examiné dans le document GCF/B.05/03 dans le contexte de la mesure de la performance, pourrait également être incorporé dans les évaluations indépendantes).
13. Des résultats inattendus, tant positifs que négatifs.
14. Des progrès vers l'impact

L'objectif principal de l'évaluation est d'apprécier les résultats de la mise en œuvre du projet NAP sur la période 2020-2023. De façon spécifique il s'agira : (i) d'apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte national et aux priorités nationales, (ii) la cohérence par rapport aux normes et aux critères internationaux du point de vue de la prise en compte des priorités globales, qui constitue un autre angle d'approche (iii) d'apprécier la stratégie de

mise en œuvre du projet ; (iv) d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du projet (v) d'apprécier les effets et l'impact sur les populations bénéficiaires et l'environnement. vi) examiner la stratégie du projet et les risques concernant la durabilité des résultats du projet.

L'EF est un processus indépendant qui commence à la dernière année du projet qui sera impartiale et rigoureuse ». Le consultant qui sera recruté pour entreprendre la mission sera indépendants des organismes qui ont participé à la conception, à l'exécution ou à la prestation de conseils sur le projet à évaluer. Le rapport final de l'EF sera disponible en anglais et sera approuvé par le Bureau Pays du PNUD, le Conseiller Technique Régional (CTR) du PNUD-NCE, l'Unité de Gestion du Projet et le Comité de Pilotage.

Les principaux utilisateurs prévus de l'évaluation sont :

- Le Bureau Régional du PNUD, à travers l'équipe chargée de l'adaptation au changement climatique et d'autres projets financés par le PNUD-FEM-FVC, qui utiliseront les conclusions et les leçons identifiées dans l'évaluation pour finaliser les activités du projet ; planifier la durabilité des résultats obtenus ; améliorer la formulation et la mise en œuvre de projets similaires aux niveaux national, régional et mondial.
- Le Bureau Pays du PNUD, à travers l'équipe chargée des programmes et l'unité chargée de l'environnement, qui utiliseront également les conclusions et les recommandations pour finaliser les activités du projet ; planifier la durabilité des résultats obtenus ; améliorer la formulation et la mise en œuvre de projets similaires aux niveaux national.
- Le GCF, principal bailleur de fonds, qui utilisera les résultats de l'évaluation pour rendre des comptes, et qui pourrait tirer les leçons de ce projet pour orienter ses décisions de financement et de mise en œuvre de futures initiatives similaires.
- Le gouvernement de la Guinée, le ministère de tutelle, les ministères sectoriels prioritaires et les entités déconcentrées impliquées dans la formulation et la mise en œuvre du projet.
- Les autres partenaires, les partenaires du développement, les organisations non gouvernementales et la société civile impliquées dans le secteur.

4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'EF

L'EF sera alignée sur les principes établis dans la politique d'évaluation du GCF/FVC et les orientations en cours du GCF sur les conflits d'intérêts dans l'évaluation, les directives d'évaluation du PNUD et le code de conduite de l'UNEG pour les évaluations, qui comprennent, sans s'y limiter : l'impartialité, l'objectivité, l'indépendance ; la pertinence, l'utilité, la crédibilité, la mesurabilité, la transparence, l'éthique, et les partenariats.

Le rapport de l'EF doit fournir des informations fondées sur des preuves qui sont crédibles, fiables et utiles.

Le consultant international de l'EF doit suivre une approche inclusive, participative et consultative, en s'engageant étroitement avec l'équipe de projet, les homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GCF), les partenaires d'exécution, le bureau de pays du PNUD, le conseiller technique, les bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes importantes.

Au cours du processus de l'EF, Il doit appliquer les approches suivantes pour la collecte de données, l'analyse et la triangulation des données et preuves pour la validation :

- Revue documentaire des documents pertinents, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Proposition de financement, procédure d'examen social et environnemental du PNUD/SESP, études de base, FAA, document de projet du PNUD, tous les rapports annuels de performance (RAP), rapports d'avancement, évaluation intermédiaire, révisions du budget du projet, chiffres de cofinancement, relevés d'enquêtes menées, données nationales. Les documents stratégiques et juridiques, les cartes des parties prenantes et tout autre document qui serait utile pour cette évaluation fondée sur des preuves ;
- Enquête/questionnaires, groupes de discussion et/ou entretiens informatifs clés avec toutes les parties prenantes concernées (les bénéficiaires, l'Agence d'Exécution, et éventuellement le gouvernement et/ou les autorités locales, et, le cas échéant, d'autres partenaires de développement)
 - L'engagement des parties prenantes est essentiel à la réussite d'une EF. La participation des parties prenantes devrait inclure des entretiens avec toutes les parties prenantes qui ont des responsabilités dans le projet, y compris, mais sans s'y limiter, La Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changement Climatique (DNPNC), L'Autorité Nationale Désignée (AND), L'Agence d'Exécution, le chef d'équipes de travail/composantes, experts et consultants clés dans le domaine concerné, comité de direction du projet, bénéficiaires du projet, universités, gouvernements locaux et OSC, etc.
- Collecte de données si nécessaire (données/registres gouvernementaux, visites d'observation sur le terrain, rapports sur les dépenses publiques, données SIG, etc.) pour valider les preuves des résultats et des évaluations (y compris, mais sans s'y limiter, l'évaluation de la théorie du changement (ToC), l'exécution des activités et les résultats/changements opérés).

La conception et la méthodologie spécifique de l'évaluation finale doivent résulter de consultations entre l'équipe d'évaluation (consultant international) et les parties susmentionnées concernant ce qui est approprié et faisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation. Le consultant international doit utiliser des méthodologies et des outils sensibles au genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD soient intégrés dans le rapport de l'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement décrite dans le rapport de démarrage d'EF et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et le consultant international.

Le rapport final doit décrire l'ensemble de l'approche adoptée par l'EF et la justification de cette approche, en explicitant les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses des méthodes et de l'approche de l'évaluation.

Ainsi, toute limitation rencontrée au cours du processus de l'évaluation finale et toute approche/méthodologie d'évaluation ajustée, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire pour mettre en œuvre l'évaluation de manière efficace, y compris des conseils de sécurité, des examens documentaires approfondis, le recours principal à des consultants nationaux, des réunions virtuelles des parties prenantes et des entretiens virtuels par les évaluateurs, doivent être détaillées dans le rapport initial de démarrage et le rapport final de l'évaluation finale.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EF

L'EF évaluera les performances du projet par rapport aux attentes définies dans le cadre logique/résultat du projet (voir l'annexe A des TdR). L'EF examinera les résultats en fonction des critères décrits dans les présents termes de référence.

L'annexe C des termes de référence présente un aperçu complet du contenu du rapport d'évaluation technique. L'annexe D des termes de référence présente les sujets à couvrir dans la section "Conclusions" du rapport d'évaluation finale, y compris les questions proposées à l'équipe d'évaluation technique.

Le rapport de l'EF comprendra un tableau des notes d'évaluation, comme présenté ci-dessous :

Tableau des TdR 2 : Tableau des notes d'évaluation

Suivi et évaluation (S&E)	Notation ⁵
Conception du S&E à l'entrée	
Mise en œuvre du plan de S&E	
Qualité globale du S&E	
Mise en œuvre et exécution	Notation
Qualité de la mise en œuvre/supervision du PNUD	
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	
Évaluation des résultats	Notation
Pertinence	
Efficacité	
Efficacité	
Évaluation globale des résultats du projet	
Durabilité	Notation
Ressources financières	
Socio-politique/économique	
Cadre institutionnel et gouvernance	
Environnemental	
Probabilité globale de durabilité	

6. CALENDRIER

⁵ Les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/supervision et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de 6 points : 6 = très satisfaisant (HS), 5 = satisfaisant (S), 4 = modérément satisfaisant (MS), 3 = modérément satisfaisant. Insatisfaisant (MU), 2=Insatisfaisant (U), 1=Très insatisfaisant (HU). La durabilité est évaluée sur une échelle de 4 points : 4=Probable (L), 3=Modérément probable (ML), 2=Modérément improbable (MU), 1=Peu probable (U).

La durée totale de l'EF sera de 25 ouvrables sur une période de 5 semaines à compter de la date de signature du contrat. Le calendrier provisoire de l'EF est le suivant :

ACTIVITÉ	NOMBRE DE JOURS OUVRABLES	DATE D'ACHÈVEMENT
I. Revue documentaire et rapport initial		
Examen des documents et préparation du rapport initial de l'E, Soumission du rapport initial (rapport initial dû au plus tard 2 semaines avant la mission d'évaluation)	2 jours	02/10/2023
II. Mission et collecte de données		
Mission de l'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites de terrain	10 jours	12/10/2023
Présentation des premiers résultats – dernier jour de la mission de l'EF	Un jour	12/10/2023
III. La rédaction de rapports		
Préparation et soumission du projet de rapport de l'EF (au moins 6 semaines avant la date d'échéance du rapport final)	5 jours	18/10/2023
Intégration des commentaires sur le projet de rapport FE n°1 ; Préparation et soumission du projet de rapport de l'EF n°2 (au moins 5 semaines avant la date d'échéance du rapport final).	5 jours	29/10/2023
Intégration des commentaires du projet de rapport d'EF n°2 et finalisation du rapport d'EF + piste d'audit complétée à partir des commentaires sur le rapport provisoire	3 jours	03/11/2023

Les options de visites sur site doivent être fournies dans le rapport initial de l'EF.

7. LIVRABLES DE L'EF

#	Livrable	Description	Calendrier et date d'échéance	Responsabilités
1	Rapport initial de l'évaluation finale (EF)	Méthodologie d'évaluation proposée, plan de travail et structure du rapport d'évaluation intermédiaire, et options pour les visites sur place	Au plus tard 2 semaines avant la mission d'évaluation (02/10/2023)	L'équipe d'EF (Consultant International) soumet au bureau pays et à la direction du projet
2	Présentation	Résultats initiaux	Fin de la mission d'évaluation	L'équipe d'EF présente à la direction du projet

			(22/10/2023)	et au bureau pays
3	Projet de rapport de l'EF en français n°1	Rapport complet (en utilisant les lignes directrices sur le contenu décrites à l'annexe B) avec annexes	Dans les 3 semaines suivant la mission d'évaluation (18/10/2023)	L'équipe d'EF envoie le projet au bureau pays, examiné par le RTA de l'Unité NCE, l'unité de coordination du projet et le point focal AND.
4	Projet de rapport de l'EF en français n°2	Rapport complet (en utilisant les lignes directrices sur le contenu décrites à l'annexe B) avec annexes		L'équipe d'EF envoie le projet au bureau pays, examiné par le RTA de l'Unité NCE, l'unité de coordination du projet et le point focal AND.
5	Version finale du rapport d'évaluation finale en français et en anglais* + piste d'audit + fiche d'évaluation (Scorecard)	Rapport révisé avec la piste d'audit détaillant comment tous les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans le rapport final	Dans la semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet (03/11/2023)	L'équipe d'EF envoie le rapport final au bureau pays
6	Atelier de clôture des parties prenantes (facultatif ; fortement encouragé)	Réunion pour présenter et discuter des principales conclusions et recommandations du rapport d'évaluation, ainsi que des actions clés en réponse au rapport.	Dans les 1 à 2 semaines suivant l'achèvement du rapport final de l'EF (07/11/2023)	Dirigé par l'équipe d'EF ou l'équipe de projet et au bureau pays

*Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD.⁶

8. ARRANGEMENT DE L'EF

L'unité mandatrice recrutera l'évaluateurs et assurera la fourniture en temps opportun des indemnités journalières et des arrangements de voyage dans le pays. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'évaluateur pour fournir toute la documentation clé du projet, organiser des entretiens avec les parties prenantes, organiser des visites sur le terrain, et aider à l'élaboration d'un programme détaillé pour faciliter les consultations, si nécessaire.

⁶Accès à : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/section-6.shtml>

9. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EF

La responsabilité principale de gérer l'EF incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce projet d'EF est le bureau de pays du PNUD de la Guinée.

L'unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s'assurera que l'équipe de l'EF disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec l'équipe de l'EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes, organiser les visites sur le terrain et aider à l'élaboration d'un programme détaillé pour faciliter les consultations, si nécessaire.

Les Spécialistes Suivi Evaluation du Bureau pays apporteront un appui conseil pour assurer un contrôle de qualité et la conformité du processus et du rapport d'évaluation.

10. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Un Consultant international ayant l'expérience dans l'évaluation des projets et dans d'autres régions conduira l'EF. Il sera responsable de la conception générale, de la collecte des données, l'évaluation des tendances naissantes concernant les cadres réglementaires, les allocations budgétaires, le renforcement des capacités, du travail avec l'équipe projet pour caler les rendez-vous et les visites et de la rédaction et de la qualité du rapport d'EF, etc.

Le ou les évaluateurs ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l'évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Le ou la consultant(e) International(e) doit avoir les qualifications suivantes :

Éducation

- Diplôme d'études supérieures (Bac + 5) dans l'un des domaines suivants : Planification du développement, économie du développement, changements climatiques et Développement Durable ou dans une discipline ou tout autre domaine étroitement lié

Expérience

- Expérience dans des domaines techniques pertinents (changement climatique, développement durable) pendant au moins 10 ans
- Expérience dans l'évaluation de projets similaires en tant que consultant international au moins 5 fois
- Expérience pertinente des méthodes d'évaluation de la gestion axée sur les résultats
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans la reconstruction ou la validation de scénarios de référence
- Compétence en gestion adaptative, telle qu'appliquée au domaine d'intervention du GCF/FVC ou FEM relatif à l'adaptation aux Changements Climatiques
- Compréhension avérée des questions liées à la problématique genre et l'adaptation aux Changements Climatiques
- Expérience dans l'évaluation et de l'analyse sensibles au genre
- Expérience de travail dans les pays d'Afrique de l'Ouest, une bonne connaissance des problématiques de développement de la Guinée serait un atout

- Une expérience de l'évaluation/examen de projets de développement au sein du système des Nations Unies sera considérée comme un atout
- Une expérience dans la mise en œuvre d'évaluations à distance sera considérée comme un atout.

Langue

- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Maîtrise de l'anglais écrit et parlé.

Grille d'évaluation

Critères		Note maximum
1	Diplôme d'études supérieures (Bac + 5) dans l'un des domaines suivants : Planification du développement, économie du développement, changements climatiques et Développement Durable, adaptation et résilience ou dans une discipline ou tout autre domaine étroitement lié	15 pts
2	Expérience dans les domaines techniques pertinents (changement climatique, développement durable) pendant au moins 10 ans	15 pts
3	Expérience dans l'évaluation de projets similaires en tant que consultant international au moins 5 fois	20 pts
4	Expérience pertinente des méthodes d'évaluation de la gestion axée sur les résultats	5 pts
5	Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans la reconstruction ou la validation de scénarios de référence	5 pts
6	Compétence en gestion adaptative, telle qu'appliquée au domaine d'intervention du GCF/FVC ou du FEM relatif à l'adaptation aux Changements Climatiques	5 pts
7	Compréhension avérée des questions liées à la problématique genre et l'adaptation aux Changements Climatiques	5 pts
8	Expérience dans l'évaluation et de l'analyse sensibles au genre	5 pts
9	Expérience de travail dans les pays d'Afrique de l'Ouest, une bonne connaissance des problématiques de développement de la Guinée serait un atout	5 pts
10	Compétences avérées en matière d'analyse	15 pts
11	Une expérience de l'évaluation/révision de projets de développement au sein du système des Nations Unies sera considérée comme un atout	5 pts
Total		100 pts

11. ÉTHIQUE DE L'ÉVALUATEUR

L'équipe de l'EF (Consultant International) est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « [Directives éthiques pour l'évaluation](#) » du **GNU**. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

12. MODALITE DE PAIEMENT

- Paiement de 20 % après la livraison satisfaisante du rapport final de démarrage de l'EF et approbation par l'unité mandatrice
- Paiement de 40 % après la livraison satisfaisante des versions n°1 et n°2 du rapport de l'EF à l'unité mandatrice
- Paiement de 40 % après la livraison satisfaisante du rapport EF final et approbation par l'unité mandatrice et le RTA (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'EF et livraison de la piste d'audit de l'EF complétée.

Critères d'émission du paiement final de 40% ⁷:

- Les rapports finaux de l'EF en **Français** et en **Anglais** comprend toutes les exigences décrites dans les termes de référence FE et est conforme aux orientations FE.
- Le rapport final de l'EF est clairement rédigé, organisé logiquement et est spécifique à ce projet (c'est-à-dire que le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports FE).
- La piste d'audit comprend les réponses et la justification de chaque commentaire répertorié.

13. PROCESSUS DE SOUMISSION⁸

Présentation recommandée de la proposition :

- a) **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** utilisant le [modèle](#) ⁹fourni par le PNUD ;
- b) **CV et Notice personnelle** ([formulaire P11](#) ¹⁰) ;

⁷ L'unité de mise en service est tenue d'effectuer des paiements à l'équipe FE dès que les conditions des TdR sont remplies. S'il y a une discussion en cours concernant la qualité et l'exhaustivité des livrables finaux qui ne peut pas être résolue entre l'unité de mise en service et l'équipe TE, le conseiller régional en S&E et la direction du fonds vertical seront consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'Unité de mise en service, l'Unité des services d'approvisionnement et le Bureau d'assistance juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à savoir s'il convient ou non de retenir le paiement de tout montant pouvant être dû au(x) évaluateur(s), de suspendre ou résilier le contrat et/ou retirer le vacataire de toute liste applicable. Voir la Politique relative aux contrats individuels du PNUD pour plus de détails :

https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

⁸ L'engagement des évaluateurs doit être effectué conformément aux directives pour le recrutement de consultants dans le POPP <https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx>

⁹ <https://intranet.undp.org/unit/bom/psu/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

¹⁰ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

- c) **Brève description de l'approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page max)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d'avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l'aide du modèle joint au [modèle de Lettre de confirmation d'intérêt](#). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents de candidature doivent être soumis à l'adresse partagé par le service Procurement via Quantum.

Critères d'évaluation des propositions : Seules les candidatures recevables et conformes seront évaluées. Les offres seront évaluées selon la méthode de notation combinée – où la formation et l'expérience dans des missions similaires seront pondérées à 70 % et la proposition financière comptera pour 30 % de la note totale. Le candidat obtenant la note combinée la plus élevée et ayant également accepté les conditions générales du PNUD se verra attribuer le contrat.

Matrice d'évaluation pour l'examen à finale (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Quel est le lien entre le projet et les principaux objectifs du GCF/FVC et les priorités en matière d'environnement et de développement aux niveaux local, régional et national ?			
<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils pertinents avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique ? Et qu'en est-il des objectifs stratégiques du GCF/FVC et du cadre d'intervention du PNUD ? 	<ul style="list-style-type: none"> Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs des plans et des stratégies nationaux et locaux dans le domaine du changement climatique Appréciation sur le niveau de pertinence avec les objectifs stratégiques du GCF Appréciation sur le niveau de cohérence avec le CPD du PNUD et UNDAF 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de programmation du PNUD Cadre de programmation du GCF UNDAF CPD Plans de développement nationaux Stratégies locales Partenaires techniques et financiers Partie Nationale Société Civile 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entretiens
<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs et les résultats attendus du projet étaient-ils cohérents avec les besoins et les aspirations du pays en matière d'adaptation ? 	<ul style="list-style-type: none"> Appréciation sur le niveau de pertinence avec les besoins exprimés par le pays et leur évolution dans les politiques et plans de développement locaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Ministères sectoriels Organisations et associations locales Communes rurales ONG et bureaux d'études locaux Documents de politiques et Plans de développement locaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens Groupes de discussion Revue documentaire
<ul style="list-style-type: none"> Comment l'approche genre a-t-elle été prise en compte dans le développement du projet et comment est-elle intégrée dans la mise en œuvre des activités ? 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de prise en compte de l'approche genre lors de la formulation du projet Niveau d'intégration de l'approche genre dans les stratégies de mise en 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet Cadre logique Rapports d'activités Rapports thématiques Plans de travail annuels Membres comité de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens Groupes de discussion Revue documentaire

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
	œuvre des activités, au sein du comité de pilotage et des organes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de démarrage • PIR • Partie Nationale • Unités de coordination • PNUD • Communautés bénéficiaires • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux • Associations féminines 	
<ul style="list-style-type: none"> • Les activités développées ont-elles contribué à l'amélioration de l'intégration des questions d'adaptation aux plans nationaux et locaux ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans qui intègrent les questions d'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités • Rapports thématiques • Partie Nationale • Unités de coordination • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens • Groupes de discussion • Revue documentaire
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats et objectifs attendus du projet ont-ils été atteints ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats relatifs à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée ont-ils été atteints ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'atteinte des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activités • Rapports thématiques • Indicateurs de suivi • APR • Partie Nationale • Unités de coordination • PNUD • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens • Groupes de discussion • Revue documentaire
<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le taux d'appropriation du projet, de ses activités et résultats par les bénéficiaires ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'appropriation par les bénéficiaires des activités du projet • Niveau de satisfaction des partenaires et bénéficiaires vis-à-vis de l'implication dans le processus décisionnel et de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres comité de pilotage • Partie Nationale • Unités de coordination • PNUD • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux • Communes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues • Groupes de discussion
Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
<ul style="list-style-type: none"> • Les coûts des activités sont-ils raisonnables comparés aux bénéfices 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport coût-bénéfices 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports financiers • Rapports d'activités • Rapports thématiques • Plans de travail annuels • Indicateurs de suivi • APR • Organisations et associations locales • ONG et bureaux d'études locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens • Groupes de discussion • Revue documentaire
<ul style="list-style-type: none"> • Les procédures de sélection des opérateurs ont-elles été respectées ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation sur les procédures de sélection des opérateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Parties nationales • Unité de coordination • PNUD • Organisations et associations locales • Communautés locales bénéficiaires • ONG et bureaux d'études locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
<ul style="list-style-type: none"> Quelle est l'appréciation sur les cadres de collaboration mis en place entre les différentes organisations actives au sein du projet et l'appréciation sur la qualité du travail réalisé par les bureaux d'études et les ONG locales ? 	<ul style="list-style-type: none"> Appréciation sur le travail réalisé par les bureaux d'études et les ONG locales 	<ul style="list-style-type: none"> Partie Nationale Unités de coordination PNUD Communautés bénéficiaires Organisations et associations locales ONG et bureaux d'études locaux Communes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens
<ul style="list-style-type: none"> Les dispositifs de suivi, d'accompagnement et d'évaluation en interne sont-ils réalisés tel que prévu dans le document de projet? 	<ul style="list-style-type: none"> Appréciation sur les procédures et les outils de SE et de rapportage Pertinence avec les exigences du PNUD et du FEM en matière de SE 	<ul style="list-style-type: none"> Document de projet Rapport atelier de démarrage Plans de travail annuels Rapports d'activités APR Membres comité de pilotage Unités de coordination PNUD 	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens Revue documentaire
Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la probabilité que des ressources financières soient disponibles une fois l'assistance du GCF/FVC terminée pour soutenir la poursuite des avantages pour soutenir les résultats du projet ? 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de ressources financières pour la seconde phase 	<ul style="list-style-type: none"> Partie Nationale Unités de coordination PNUD Organisations et associations locales ONG et bureaux d'études locaux Communes rurales 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues
<ul style="list-style-type: none"> Les cadres des services sectoriels se sont-ils appropriés des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'appropriation des résultats par les cadres des services sectoriels 		<ul style="list-style-type: none"> Entrevues
<ul style="list-style-type: none"> Quel est le risque que le niveau d'appropriation des parties prenantes (y compris l'appropriation par le gouvernement et autres parties prenantes clés) soit insuffisant pour permettre aux résultats/avantages du projet d'être durables ? Les différentes parties prenantes clés voient-elles qu'il est dans leur intérêt que les bénéfices du projet continuent à se manifester ? 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau du risque d'appropriation 		
Égalité des genres et autonomisation des femmes : comment le projet a-t-il contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?			
<ul style="list-style-type: none"> L'analyse genre a-t-elle pris en compte les différences dans les besoins, les priorités et les capacités d'adaptation aux changements climatiques entre les hommes et les femmes et les personnes de sexe différent ? 	<ul style="list-style-type: none"> Degré de prise en compte du genre dans la formulation du projet 	<ul style="list-style-type: none"> Prodoc 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues Groupes de discussion
<ul style="list-style-type: none"> Le Cadre logique/résultat comporte-il des indicateurs sexospécifiques pour mesurer les effets de l'intervention en faveur de l'égalité des sexes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'indicateurs sexospécifiques du cadre logique 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités Rapports thématiques Indicateurs de suivi PIRs 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues Groupes de discussion
<ul style="list-style-type: none"> Les femmes ont-elles été 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> Revue

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
impliquées dans la mise en œuvre et la prise de décision ?	impliquées dans la prise des décisions	<ul style="list-style-type: none"> Rapports thématiques Indicateurs de suivi PIRs Membres comité de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> documentaire Entrevues Groupes de discussion
<ul style="list-style-type: none"> Comment les interventions du projet ont contribué l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes dont les conditions de vie sont améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités Rapports thématiques Indicateurs de suivi PIRs 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues Groupes de discussion
Cohérence : L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?			
<ul style="list-style-type: none"> Existe-t-il des synergies et des interdépendances entre les interventions menées au niveau national dans l'intégration de l'adaptation dans les plans nationaux et locaux, ainsi que la cohérence entre l'intervention et les normes et critères internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Existence (ou l'absence) de synergies entre les domaines des changements climatiques Nombre de réunions de coordinations des PTF et du Gouvernement tenues 	<ul style="list-style-type: none"> PV des réunions de planification et de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues Groupes de discussion
Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
<ul style="list-style-type: none"> Quel est le niveau de réalisation de l'ensemble des produits attendus et des indicateurs de résultats ? 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de réalisation de l'ensemble des produits attendus Niveau de contribution des produits réalisés par rapport aux résultats attendus, sur la base des indicateurs de résultats Evolution de la valeur des indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre logique Rapports d'activités Rapports thématiques Plans de travail annuels Indicateurs de suivi APR Partie Nationale Unités de coordination PNUD Organisations et associations locales ONG et bureaux d'études locaux 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire Entrevues Groupes de discussion
<ul style="list-style-type: none"> Les conditions préalables à l'obtention des impacts ont-elles été mises en place ? 	<ul style="list-style-type: none"> Appréciation sur la probabilité d'atteinte des impacts Facteurs pouvant influencer sur l'atteinte des impacts 		
<ul style="list-style-type: none"> Le projet a-t-il eu des effets attendus ou non attendus sur les revenus et la vie des bénéficiaires et a-t-il contribué à la réduction du stress environnemental et/ou l'amélioration du statut écologique 	<ul style="list-style-type: none"> Effets et changements attendus ou non sur les revenus et la vie des bénéficiaires Niveau de sensibilisation du public sur les questions d'adaptation Degré de contribution des activités du projet à l'atteinte des ODD et du changement climatique avec une attention particulière concernant, le genre et de la réduction de la pauvreté 		

Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données

a. Guide d'Entretien pour le Staff du PNUD

1. Comment évaluez-vous la pertinence du projet par rapport aux objectifs généraux du PNUD?

2. Quel est votre avis sur l'efficacité des mécanismes de coordination interne mis en place pour ce projet?
3. Comment le PNUD a-t-il assuré l'intégration de la dimension genre tout au long du projet?
4. Pouvez-vous identifier des forces et des faiblesses dans la mise en œuvre des activités du projet?
5. Comment le PNUD a-t-il contribué à renforcer les capacités des parties prenantes impliquées dans le projet?
6. Quelle est votre évaluation globale de l'efficacité du projet en termes de gestion des ressources et des coûts?
7. Pouvez-vous partager des leçons apprises de ce projet et des recommandations pour de futures interventions similaires?

b. Guide d'Entretien pour l'Unité de Gestion du Projet

1. Comment évaluez-vous la cohérence entre les objectifs du projet et les résultats obtenus jusqu'à présent?
2. Quelles mesures avez-vous prises pour assurer l'efficacité dans la réalisation des activités du projet?
3. Comment l'unité de gestion a-t-elle traité les défis rencontrés pendant la mise en œuvre du projet?
4. Pouvez-vous décrire le processus de suivi-évaluation adopté par l'unité de gestion et ses résultats?
5. Comment l'unité de gestion a-t-elle assuré la participation des parties prenantes tout au long du projet?
6. Quels sont les indicateurs de durabilité que vous utilisez pour évaluer l'impact à long terme du projet?
7. Comment l'unité de gestion a-t-elle intégré les recommandations des évaluations antérieures dans la mise en œuvre du projet?

c. Guide d'Entretien pour le Responsable Suivi Évaluation

1. Comment évaluez-vous la qualité des indicateurs utilisés pour mesurer les résultats du projet?
2. Quels défis avez-vous rencontrés dans la collecte et l'analyse des données pour le suivi-évaluation?
3. Comment le suivi-évaluation a-t-il contribué à l'amélioration de l'efficacité du projet?
4. Quels sont les mécanismes de rétroaction mis en place pour ajuster les activités en fonction des résultats du suivi?
5. Comment avez-vous assuré la cohérence et la fiabilité des données recueillies tout au long du projet?
6. Comment les rapports de suivi-évaluation ont-ils été partagés et utilisés par les différentes parties prenantes?
7. Pouvez-vous identifier des domaines spécifiques où des ajustements ont été nécessaires en cours de route?

d. Guide d'Entretien pour les Ministères et Structures Bénéficiaires du Projet

1. Comment le projet a-t-il contribué à renforcer vos capacités en matière de planification et d'adaptation aux changements climatiques?
2. Dans quelle mesure les activités du projet étaient-elles alignées sur les priorités nationales en matière de changement climatique?

3. Pouvez-vous partager des exemples spécifiques de l'impact du projet sur vos politiques et programmes d'adaptation?
4. Comment avez-vous assuré la continuité des avantages du projet une fois son assistance terminée?
5. Quels sont les principaux défis que vous avez rencontrés dans la mise en œuvre des activités du projet?
6. Comment le projet a-t-il pris en compte les besoins spécifiques de votre structure et de votre secteur d'activité?
7. Quels sont les indicateurs que vous utilisez pour évaluer la durabilité des résultats obtenus grâce au projet?

e. Guide d'Entretien pour le Point Focal FEM

1. Comment évaluez-vous la contribution du projet à la réalisation des objectifs du FEM?
2. Quelle a été la performance du projet en termes d'intégration des questions d'adaptation aux plans nationaux et locaux?
3. Comment le projet a-t-il assuré la conformité avec les exigences du FEM en matière de suivi-évaluation?
4. Pouvez-vous identifier des synergies entre les interventions du projet et d'autres projets financés par le FEM?
5. Comment le projet a-t-il pris en compte la dimension genre dans ses interventions, en conformité avec les directives du FEM?
6. Quels sont les principaux résultats du projet que vous considérez comme particulièrement significatifs du point de vue du FEM?
7. Comment le projet a-t-il contribué à la promotion de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes?

f. Guide d'Entretien pour le Ministère de l'Environnement

1. Comment évaluez-vous l'alignement du projet avec les priorités et les objectifs du Ministère de l'Environnement?
2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'atteinte des objectifs spécifiques du Ministère en matière d'adaptation?
3. Comment le projet a-t-il pris en compte les politiques nationales et les engagements internationaux sur le changement climatique?
4. Quels sont les impacts spécifiques du projet sur l'amélioration de l'adaptation des communautés aux changements climatiques?
5. Comment le projet a-t-il favorisé la coordination entre différentes entités gouvernementales impliquées dans la question du changement climatique?
6. Pouvez-vous partager des exemples concrets d'innovations introduites par le projet dans le secteur de l'environnement?
7. Quels sont les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du projet, du point de vue du Ministère de l'Environnement?

g. Guide de discussion avec les finances

- 1- Quel ont été les plus grands problèmes que vous avez rencontré dans la gestion financière du projet ?
- 2- Avez-vous eu un appui pour les solutionner ?
- 3- Avez-vous pu comptabiliser les contributions en nature et en espèces de toutes les parties prenantes ?

4- Quel a été l'état de consommation de chaque ligne budgétaire ?

5- SVP prendre du temps pour remplir les tableaux suivants :

Liste des personnes interviewées

Date/ Institution	Personne	Contact
Lundi 15 Janvier		
PNUD	Cire Camara – Kalidou Diallo	
Mardi 16 Janvier		
PNA	Dr Bayo	
Mercredi 17 Janvier		
9 :00 -	DNPNC	
11 :00 -	CNCC	
10:00 -	AND (GCF) designated national authority	
12:00 -	IRAG	
14:00	FECAN – Alpha Mamadou Khan	Tel 622 18 9036
Jeudi 18 Janvier		
9 :00 -	INS	
11 :00 -	CNCC	
15 :00 -	INS	
Vendredi 19 Janvier		
9 :00 -	Point Focal Adaptation GTRP Fatoumata Sanghare Adjointe DNPNC	
10 :00	Mme Directrice CNHB	
11 :00 -		
15 :00 -	REB Mme Aissatou Bobo- Boke – Réseau Env Bauxite	624253364
Lundi 22 Janvier		
9 :00 -		
11 :00 -	CERESCOR – Directeur Adjoint	
15 :00 -		
Mardi 23 Janvier		
9 :00 -		
10 :00 -	Dr Mahawa Diakite Direction Santé	626661135
15 :00 -		
Mercredi 23 Janvier		
9 :00 -		

Liste des documents examinés

Formulaire du Code de conduite du GENU signé

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

Les évaluateurs/consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom de l'évaluateur : ___Alexandre Diouf

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à ___Dakar___ (Lieu) le ___29/07/2024___ (Date)

Signature : _____

